



MASTER HISPANO-FRANÇAIS EN LANGUE FRANÇAISE APPLIQUÉE

MÉMOIRE DE FIN DE MASTER

PROMOTION 2020-2022

**L'INSCRIPTION EN LINGUISTIQUE DES RAPPORTS ENTRE LES GENRES : LA
VALEUR GÉNÉRIQUE EXISTE-T-ELLE ?**

**THE INSCRIPTION IN LINGUISTICS OF GENDER RELATIONS: DOES THE
GENERIC VALUE EXIST?**

NOM ET PRÉNOM : MÉNDEZ HERNÁNDEZ, DAURA

DNI :

SESSION : JULIO 2022

**TUTRICE : Dra. MARTA SAIZ SÁNCHEZ. DEPARTAMENTO DE ESTUDIOS
ROMÁNICOS, FRANCESES, ITALIANOS Y TRADUCCIÓN.**

REMERCIEMENTS

Tout d'abord, je tiens à exprimer mes plus sincères remerciements à ma tutrice de mémoire, Marta Saiz Sánchez, dont les conseils et les directives m'ont permis d'élaborer un travail dont je suis fière et grâce auquel j'ai appris à réfléchir avec plaisir.

Pour leur soutien, je tiens également à exprimer ma gratitude à ma famille et à mes amis, qui m'ont fait confiance et m'ont soutenu dans le processus de rédaction de ce mémoire de fin de master. Merci d'avoir toujours été mes piliers, surtout dans les dans les moments où je ne pouvais pas tenir debout seule.

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION.....	6
1.1 PROBLÉMATIQUE ET JUSTIFICATION DU SUJET	6
2. PREMIÈRE PARTIE : ÉTAT DE LA QUESTION.....	7
2.1 DISCRIMINATIONS DANS LA DIFFÉRENCIATION SOCIALE DES SEXES	9
2.2 SEXISME DES REPRÉSENTATIONS VS ÉGALITÉ LINGUISTIQUE.....	13
2.3 LE MÉTIER A-T-IL UN GENRE ?	15
2.4 METTRE AU FÉMININ : UN APERÇU DE L'ÉVOLUTION HISTORIQUE DE CE PHÉNOMÈNE ACTUEL.....	16
2.5 RÉSISTANCES ET RÉTICENCES	20
3. DEUXIÈME PARTIE : ANALYSE DE NOTRE CORPUS	24
I. NOMS GÉNÉRIQUES	28
i. <i>Une personne</i>	28
ii. <i>Un individu</i>	30
II. NOMS MÉTONYMIQUES	33
iii. <i>Une star</i>	33
iv. <i>Un génie</i>	35
III. NOMS PÉJORATIFS.....	38
v. <i>Une loque</i>	38
vi. <i>Un bandit</i>	40
4. SYNTHÈSE DES RÉSULTATS ET CONCLUSIONS.....	42
5. BIBLIOGRAPHIE.....	46

Resumen

Este trabajo se centra en el papel del género como marcador lingüístico-simbólico en las relaciones entre los sexos. Partiendo de la idea que la máxima *le masculin l'emporte sur le féminin* enmascara el género femenino y, por tanto, somete a las mujeres a representaciones tradicionalmente asociadas a los hombres, nos enfocamos en la invisibilización y la desvalorización del femenino ante el valor genérico del masculino, aludiendo para ello al ejemplo de las profesiones. Así pues, tras una contextualización teórica, utilizamos un corpus para estudiar la relación entre género y sexo en nombres comunes sin variación de género (como *personne, individu, star, génie, loque* y *bandit*). El objetivo es comprobar la influencia del género gramatical en los estereotipos lingüísticos y evocar las connotaciones que de ella surgen, es decir determinar si es posible que existan términos neutros cuyo género gramatical no haga referencia al sexo del referente.

Descriptores: Género lingüístico, sexo, profesión, feminización, valor genérico

Résumé

Ce mémoire s'intéresse au rôle du genre en tant que marqueur linguistique-symbolique dans les rapports entre les sexes. Partant de l'idée que la maxime *le masculin l'emporte sur le féminin* masque le genre féminin et soumet par conséquent les femmes à des représentations traditionnellement associées aux hommes, nous nous concentrons sur l'invisibilisation et la dévalorisation du féminin face à la valeur générique du masculin, tout en faisant allusion à l'exemple des professions. Ainsi, après une contextualisation théorique, nous utilisons un corpus pour étudier la relation entre le genre et le sexe dans des noms communs sans variation de genre (tels que *personne, individu, star, génie, loque* et *bandit*). L'objectif est de vérifier l'influence du genre grammatical sur les stéréotypes linguistiques et d'évoquer les connotations qui en découlent, c'est-à-dire de déterminer s'il est possible d'avoir des termes neutres dont le genre grammatical ne fait pas référence au sexe du référent.

Mots-clés : Genre, sexe, métier, féminisation, valeur générique

Abstract

This paper focuses on the role of gender as a linguistic-symbolic marker in gender relations. On the basis of the idea that the maxim *le masculin l'emporte sur le féminin* masks the feminine gender and, therefore, subjects women to representations traditionally associated with men, we examine the invisibilization and devalorization of the feminine in the face of the generic value of the masculine, referring to the example of the professions. Thus, after a theoretical contextualization, we use a corpus to study the relationship between gender and sex in common nouns without gender variation (such as *personne, individu, star, génie, loque* and *bandit*). The objective is to verify the influence of grammatical gender on linguistic stereotypes and to evoke the connotations that arise from it, in other words, to determine whether it is possible that there are neutral terms whose grammatical gender does not refer to the sex of the referent.

Keywords: Gender, sex, profession, feminization, generic value

1. Introduction

1.1 Problématique et justification du sujet

La langue permet aux locuteurs de présenter une certaine vision du monde, indépendamment de leurs croyances. Ainsi, comme le soutiennent J.-C. Anscombe et O. Ducrot (1983 : 169), la fonction principale de la langue n'est pas celle de décrire le monde [...] « l'informativité est en fait seconde par rapport à l'argumentativité. La prétention de décrire la réalité ne serait alors qu'un travestissement d'une prétention plus fondamentale à faire pression sur les opinions de l'autre ».

De cette façon, « n'importe quel énoncé peut être employé pour susciter chez l'auditeur n'importe quelle idée » (Anscombe et Ducrot, 1976 : 13). Les valeurs et les représentations sociales que nous héritons sont ainsi liées aux mots ; elles orientent nos choix linguistiques et structurent notre réalité.

La réalité que nous aborderons dans ce travail est la question du genre dans le langage, qui est intrinsèquement rattachée à la catégorie du sexe. Le genre féminin, correspondant en français à la *forme marquée*, « pose la catégorie de sexe, qui se confond avec l'un des deux termes de l'opposition (femelle), tandis que le masculin [...] ne pose rien quant à cette catégorie : ni l'opposé de la catégorie (non-sexe), ni l'opposé à l'intérieur de la catégorie (mâle) » (Michard, 1996 : 30). En d'autres termes :

[...] les termes féminins désignent des humains de sexe femelle, sauf utilisation péjorative pour les humains de sexe mâle, tandis que les termes masculins peuvent désigner des humains en général (hors mention de sexe), des humains mâles ou des humains femelles. En conséquence, le féminin signifie nécessairement le sexe, ce que ne fait pas le masculin, qui peut, de ce fait, prendre toutes les valeurs possibles. La signification générale du masculin est donc posée comme première : c'est celle qui s'oppose au féminin comme genre non-marqué par rapport au genre marqué, et c'est de cette signification générale que dérivent les significations spécifiques (*Id.*, p. 31).

Cette limitation du féminin en termes de désignation du nom amène de nombreuses études sur le genre à mettre en lumière le sexisme linguistique, c'est-à-dire « la dévalorisation plus ou moins généralisée des termes de genre féminin, référent aux femmes, et par l'exclusion, l'invisibilisation des femmes dans les discours en raison de la fausse valeur générique des masculins » (Michard, 1996 : 33). Certaines stratégies contribuent à lutter contre le sexisme linguistique et à plaider pour la visibilité des femmes. Le besoin d'inclure linguistiquement le

sexe féminin témoigne d'un changement dans nos sociétés, ne serait-ce que par la prise de conscience de l'existence d'une lacune linguistique qui exclut la femme dans une société qui veut la replacer à niveau parallèle de l'homme.

Ce mémoire de fin de master vise à analyser le genre dans un cadre linguistico-symbolique, car il s'agit d'une notion qui n'appartient pas strictement au domaine linguistique. Pour ce faire, nous présenterons, dans la première partie du travail, cinq sections sur l'étude du genre en tant que construction sociale de différenciation des sexes. Nous analyserons, par exemple, les concepts de sexisme des représentations, d'égalité linguistique ou de résistance à la féminisation des noms de métier, noms qui sont « soumis, structurellement, aux variations morphologiques du genre » et « font partie de classes sémantiques déterminées qui exigent une telle variation » (Larivière, 2001 : 14). Ces aspects constitueront le cadre théorique du travail qui contribuera à établir l'état de la question, autrement dit les principes fondamentaux qui gravitent autour de la notion de *genre* et de *féminisation linguistique*. La deuxième partie de ce travail sera consacrée à l'analyse d'un corpus de 120 fragments de discours issus de la base *Frantext* où apparaissent six termes à genre fixe (à connotation positive ou négative) pouvant désigner des hommes ou des femmes : *personne*, *individu*, *star*, *génie*, *loque* et *bandit*. Nous tenterons de déterminer quel est le rôle du genre linguistique de ces mots dans l'assignation d'un référent, de sexe masculin, de sexe féminin, ou neutre, le cas échéant. Le but est de vérifier si l'article qui précède chaque mot et indique son genre grammatical (*le* pour le masculin et *la* pour le féminin) peut représenter tout seul les deux genres ou, au contraire, s'il présente des marquages différenciés pour un référent mâle et un référent femelle. Finalement, après une brève synthèse des résultats de notre analyse, nous exposerons les conclusions de ce travail.

2. Première partie : état de la question

Les études sur le genre font coexister la structure de la langue et la structure sociale du genre, les marqueurs grammaticaux et ceux de genre se font écho et le débat sur la place du référent (arbitraire et motivé¹) évoque les discussions sur la relation entre genre et sexe (Abbou, 2016 : 2), ce qui révèle comment la « conceptualisation socio-idéologique des humains des deux sexes a une conséquence importante sur la façon dont nous comprenons la langue » (Michard et Viollet, 1991 : 99). Ainsi, certaines oppositions formelles, telles que

¹ Pour une étude théorique sur les différentes approches sur la motivation et l'analogie en linguistique, voir Monneret (2011).

homme/femme ou genre masculin/genre féminin, dans leur sens spécifié de sexe, n'ont pas de symétrie sémantique mais reconduisent implicitement l'opposition idéologique humain contre femelle. Aucune forme linguistique ne peut donc échapper à ce schéma sociocognitif inconscient (*Ibid.*).

L'opposition humain mâle / femelle de l'humain est le schéma idéologique-cognitif de sexe dans notre société, il correspond aux propriétés des notions d'homme et de femme dans le rapport d'appropriation physique de la classe des femmes par la classe des hommes [...] L'opposition fondamentale entre masculin et féminin est par conséquent humain / femelle, ce qui correspond exactement à la définition sémantique de la corrélation de marque. Quand on oppose humain hors mention de sexe et humain avec mention de sexe, l'opposition se réduit à humain / sexe (Michard, 1996 : 39).

À partir de 1978, divers projets de recherche en linguistique ont été menés à bien dans les pays de langue allemande. Il s'agissait surtout d'analyses critiques du système de la langue concernant « l'ambivalence du générique et les contradictions logiques entre catégorie linguistique du genre et catégorie sociale du sexe (pronoms, lexique, syntaxe) », dont L.F. Pusch était l'une des représentants les plus connus. Cette linguiste s'est intéressée aux relations entre catégorie grammaticale du genre et catégorie (sociale) du sexe, c'est-à-dire à la contradiction logique entre générique et référent femelle, ou la confusion logique entre générique et référent mâle. Dans les formes linguistiques, la coïncidence sémantique générique/mâle - où générique a le sens de « indéterminé, valable pour tout être humain » - a pour effet d'oblitérer et d'exclure le référent femelle (Michard et Viollet : 108).

Le conflit entre les catégories de genre et de sexe, ainsi qu'entre le genre masculin, non marqué et générique, et la marque du féminin privative et différenciée, se marque principalement dans le lexique. Par exemple, si l'on prend un couple de termes tel que *locuteur/locutrice*, nous observons comment la forme au masculin peut renvoyer à la fois au référent « humain » et au référent « mâle », tandis que la forme au féminin n'a qu'une seule interprétation : référent « femelle » (Michard et Viollet, 1991 : 110). En ce sens, les termes (pronoms ou substantifs) désignant des humains, qui théoriquement réfèrent à tout ensemble d'individus, ne fonctionnent pas, dans le discours, comme ils le devraient, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas aussi neutres et génériques qu'on le dit : *Tu ne convoiteras pas la femme de ton prochain* (dixième commandement de la Bible) (Michard et Viollet : 108). De cette façon, il est indiscutable que le langage construit le genre à partir d'un lexique préconstruit alors que l'acte de langage illocutoire à valeur performative « confirme, produit et reproduit la construction sociale du genre ». Se dire « femme » ou « homme » est alors considéré comme un choix de

genre polarisé sur un genre prescrit par les limites terminologiques de la langue utilisée : ces termes sont alors soumis à débat dans la mesure où ils renforcent une vision bipolaire et différentialiste/essentialiste des « êtres humains » (Perry, 2006 : 212).

De manière paradoxale, alors que les féministes reconnaissent depuis des décennies le caractère fondamental de la sémantique dans la construction du genre, les travaux de linguistique générale consacrés au genre ont presque complètement négligé la question du genre en tant que construction sociale (Abbou, 2016 : 6).

2.1 Discriminations dans la différenciation sociale des sexes

Étant donné que le genre fonctionne comme l'une des formes de la différenciation sociale des sexes dans le domaine symbolique (Michard et Viollet, 1991 : 98), il est inévitable que les inégalités et les discriminations existantes entre les hommes et les femmes ne se produisent. Le genre n'est pas un pur marqueur symbolique d'une différence naturelle, mais un opérateur du pouvoir d'un sexe sur l'autre où « la classe des femmes étant idéologiquement (et matériellement) définie dans toute société par son sexe anatomique, la classe des hommes l'est objectivement par le sien » (*Id.*, p. 100).

En France, le terme *genre* apparaît pour la première fois en 1988 dans l'article de l'historienne américaine Joan Scott, qui le définit comme « un élément constitutif des rapports sociaux fondé sur les différences perçues entre le sexe et le genre », c'est-à-dire comme une façon première de signifier les rapports de pouvoir (Gasprom, 2005)². Dans cette optique, *mâle* signifie « qui appartient à la classe de sexe dominante », et *femelle*, « qui appartient à la classe de sexe dominée ». Du point de vue linguistique, l'utilisation de *locuteur femelle* et *locuteur mâle* est le résultat de l'élimination du genre (grammatical et sociocognitif).

Le terme « locuteur » de genre grammatical masculin et de genre idéologique général s'applique aux deux sexes, sans ambiguïté ou défaut référentiel, les accords se font « naturellement » au masculin qui devient rationnellement un genre général par absence d'opposition à un genre spécifique (féminin) (Michard et Viollet, 1991 : 99-100).

² La seule information que nous avons sur cette citation est qu'il s'agit d'un texte du groupe de réflexion antisexiste du Gasprom, paru en 2005 sur le site Internet Genre en action et intitulé *La langue française se prête-t-elle difficilement à la féminisation ?*

Le genre grammatical (masculin/féminin) ne doit pas être confondu avec le sexe (mâle/femelle) « puisqu'il existe des mots masculins pouvant désigner des femmes et inversement » (Gasprom, 2005). Tandis que le sexe se réfère à une caractéristique biologique qui marque les différences entre hommes et femmes, le genre renvoie aux catégorisations sociales qui résultent des constructions sociales et culturelles n'ayant rien à avoir avec de différences de nature (Gavoille et al., 2014 : 114) ; la correspondance qui existe entre genre et sexe dans la langue n'en est pas moins réelle. (Gasprom, 2005). C'est ainsi que l'on trouve le terme *genre*, que l'on pourrait appeler le sexe social (distinctions d'ordres sociales, politiques et économiques, c'est-à-dire tout ce qui relève du social dans les différences constatées entre les femmes et les hommes, dans les divisions du travail ou dans les caractères qu'on attribue à l'un ou l'autre sexe (Delphy, 2008)), par opposition au *sexe biologique* (mâle/femelle : dimorphisme sexuel) (Gasprom, 2005).

Le genre social est l'identité construite par l'environnement social des individus dans le sens où l'on peut considérer la « masculinité et la féminité [...] non pas comme des données naturelles mais comme le résultat de mécanismes extrêmement forts de constructions et de reproduction sociale à travers l'éducation » (Gasprom, 2005). Dans cette optique, l'individu est amené à adopter des comportements codifiés culturellement, ainsi qu'à se conformer aux rôles sexués de sa culture (Gavoille et al., 2014 : 114). Cette construction sociale des « identités » masculines et féminines dans une normalisation des genres a pour but le maintien de cette oppression d'une catégorie sur une autre que nous avons évoquée à plusieurs reprises (Gasprom, 2005).

Abbou (2016 : 29) explique que « tout comme la langue, la domination est un système. Le masculin est le centre, le féminin sa périphérie ». Le caractère sexué et de fait sexiste de « notre langue » favorise cette transmission de la construction sociale du genre et, par conséquent, de l'oppression qui en découle (Gasprom, 2005). À travers la langue et les discours, les petits garçons et les petites filles sont inconsciemment soumis dès leur enfance à une série de conventions familiales, sociales et linguistiques qui leur permettront de devenir des êtres sociaux et sexués (Houdebine-Gravaud, 1999 : 24). Cela signifie qu'il n'y a pas d'égalité entre les hommes et les femmes, puisque les codifications apprises diffèrent selon le sexe. On constate alors que les langues imposent *un parler féminin* et *un parler masculin* « assez différenciés de sorte que des activités, à nos yeux identiques, sont nommées différemment selon qu'elles sont parlées par des femmes ou des hommes » ; notons ainsi comment l'usage des adjectifs comme *mignon*, *joli-joli* ou *adorable* est plus repérable chez les femmes, tandis que

les mots grossiers tels que *merde* ou *bordel* sont réservés aux parlars masculins car « une femme ne dit pas cela ! » (*Id.*, p. 26).

Tout cela à cause des codifications sociales qui imposent un sexe ou l'autre ; par exemple, des règles syntaxiques, telles que l'accord de proximité ou le choix d'un genre pour le générique, sont ancrées dans les dynamiques sociales des rapports de genre et cachent le sexisme (Abbou, 2016 : 30). Les mentalités évoluent mais des traces d'anciens comportements, de « vieilles représentations » persistent dans les mémoires et les discours (Houdebine-Gravaud, 1999 : 25). En fin de compte, il ne s'agit pas tant de difficultés linguistiques que de résistances idéologiques.

En ce qui concerne les noms de métiers, titres et fonctions, sujet qui sera abordé à plusieurs reprises au cours de notre travail, nous pouvons observer que de nouveaux mots apparaissent continuellement pour désigner de nouvelles professions. Cependant, comme Houdebine-Gravaud (1999 : 25) l'explique, alors que « l'institution de gestion de la langue française qu'est l'Académie française n'hésite pas à trouver des mots pour un homme devenu *assistante sociale*, ou *sage-femme* » elle a longtemps condamné « que l'on féminise les noms de professions permettant aux femmes d'apparaître comme les êtres sociaux qu'elles sont plutôt que de rester masquées sous le genre masculin ». Non seulement la féminisation des termes est repoussée, mais la présence d'hommes dans des professions où les femmes prédominent dans la langue, comme dans la profession de sage-femme, rend nécessaire une intervention. Ainsi, la question du nom de métier pour les hommes se pose toujours, bien qu'ils représentent un pourcentage minime des professionnels sage-femmes. Cela montre comment un cas où « c'est le genre féminin qui s'impose au genre masculin » (Haddad, 2020) provoque un tel émoi, puisqu'il faut à tout prix assurer la domination de la langue masculine sur le féminin.

Le rôle de l'Académie est à souligner. Ses attaques ont ouvert la voie aux critiques. Or pour accueillir des hommes dans des métiers jusque là essentiellement pratiqués par des femmes, elle n'avait pas hésité à masculiniser des noms de métiers : *assistante sociale*, *sage-femme*, en *assistant social* et *maïeuticien* (féminisation maximale, puisque création). Pourtant elle refusa violemment la féminisation et quoiqu'invitée ne siégea jamais dans la commission. Cette différence de traitement permit, aux plus sexistes comme aux plus savants, de critiquer les travaux de féminisation avant même qu'ils ne commencent (Houdebine-Gravaud, 1999 : 43).

Cette soumission au système et à son ancrage mécanique où le masculin l'emporte sur le féminin peut expliquer ce refus de la féminisation, malgré les règles qui la recommandent et les facilités pour sa formation (Perry, 2006 : 210). Cependant, ces comportements innés, dont il est

difficile de s'en détacher, ne sont pas forcément corrélés à une situation d'oppression envers les femmes, le « féminin dévalorisé » pouvant servir de stigmatisme envers les hommes (comme les termes injurieux de « tapette », « lavette » ou « lopette »). En plus, « la hiérarchisation sociale n'est pas forcément fondée sur des valeurs dites « masculines », mais sur des valeurs de puissance et de domination que tout être humain peut manifester en fonction des interactions » (Perry, 2006 : 210).

Il semble, en effet, que « le féminin » ne symbolise pas « la femme », mais qu'il renvoie à une situation de dévalorisation et/ou d'altérité mal définie (Perry, 2003 : 27-28, cité par Perry (2006 : 211)). En tout cas, que l'on parle de sexisme linguistique, comme la réticence à la féminisation, nous sommes confrontées à une autre forme de discrimination qui sera notre véritable point d'attention dans le cadre théorique de ce travail, et qui est fortement liée aux noms des professions : l'occultation, l'invisibilisation linguistique des femmes.

Dans les langues à deux genres, tel le français, le masculin masque le féminin et par là les femmes en tant que telles. Ainsi, en appliquant les règles, si l'on est devant 30 étudiantes et un étudiant, on devrait dire *les étudiants studieux* sans prendre en compte de la présence d'étudiantes. « Du fait de cette invisibilité linguistique on peut même entendre, dans cet énoncé, que *seuls les étudiants sont studieux* et qu'elles, *les étudiantes*, ne le sont pas » (Houdebine-Gravaud, 1999 : 31).

Le genre en français, bien que morphologiquement arbitraire, a une valeur sexuée lorsqu'il est utilisé dans un lexique animé humain. En effet, des enquêtes montrent que des termes génériques, tels que *individu* ou *homme* renvoient moins au genre humain qu'aux hommes-mâles (cf. de sales individus). Il en va de même de l'énoncé à *ceux qui...* alors que la phrase *les personnes suivant un régime*, ou l'énoncé hors contexte à *celles qui*, sont majoritairement interprétés comme renvoyant à des femmes (*Id.*, p. 32).

On voit là, une fois de plus le lien étroit « entre usages et représentations, entre idéologie et langue, et l'occultation des femmes dans le masculin comme dans l'expression *les droits de l'homme*. D'où dans certains pays la substitution à *homme* d'appellations plus universalisantes, tels *être humain*, *genre humain* ou *personne* (cf. *les droits de la personne* au Québec) (Houdebine-Gravaud : 32).

Malgré la « clarté » souvent glorifiée de la langue française, la prévalence du masculin, « l'emportant sur le féminin », selon la fameuse règle d'accord, va tout à fait à la rencontre des qualités de précision et de clarté attribuées à la langue. « Elle reflète la discrimination sexuelle,

le second rang attribué aux femmes et le conservatisme, voire le sexisme, des grammairiens » (Houdebine-Gravaud : 33).

2.2 Sexisme des représentations vs Égalité linguistique

Selon Damourette et Pichon (cité par Mathieu, 2007 : 67), « la maxime grammaticale *Le masculin l'emporte sur le féminin*, ne doit pas être comprise comme l'explicitation de la supériorité des hommes sur les femmes, mais bien plutôt comme un classement en masculin de l'indifférencié et en féminin du spécifique ». Néanmoins, vu le caractère symbolique et linguistique du genre, le fait que le « masculin » l'emporte sur le sexe « femelle » est plus complexe qu'il n'y paraît puisque « les femmes seraient donc tiraillées dans leurs actes de parole, entre leur volonté de s'affirmer en tant que personnes et la soumission aux représentations traditionnellement associées aux hommes » (Perry, 2006 : 206). Ceci dit, ces auteurs sont conscients de l'évolution de la société et de la nécessité de laisser une place plus grande aux femmes au sein de la vie sociale. Ils encouragent ainsi à « accepter l'innovation lexicale et témoignèrent même de leur agacement au maintien de l'usage de substantifs désignant des êtres masculins pour décrire les femmes » (Mathieu : 68).

Les phénomènes sociaux, idéologiques et linguistiques s'entrelacent comme les comportements, les discours et les représentations. Ainsi se transmettent les civilisations, à travers les discours des langues, leurs visions du monde, les paroles des sujets et leurs comportements. De ce fait, d'anciennes représentations subsistent alors que la société se transforme. C'est pourquoi il faut parfois envisager des actions sur la langue, gérer en quelque sorte cet étrange « outil communication » qu'est une langue pour lui permettre de dire réalités nouvelles, voire d'anticiper le changement des mentalités (Houdebine-Gravaud, 1999 : 23-24).

En effet, la langue atteste du sexisme des représentations, « dans ce qu'elle oblige à dire ou dans ce qu'elle impose de ne pas dire » (Houdebine-Gravaud : 29). De cette manière, différentes stratégies ont été conçues pour faire face à la règle du masculin générique afin d'atteindre l'égalité linguistique et rendre la langue non (ou moins) sexiste : soit la féminisation, qui permet de « rendre visibles dans la langue les humains femelles par l'usage systématique des marques de genre », soit la neutralisation, qui consiste à « effacer systématiquement les marques de genre (le féminin étant seul discriminant, puisque masculin et générique coïncident) » en privilégiant une écriture épïcène qui dépasse le genre (Michard et Viollet, 1991 : 116). « Féminiser veut dire pouvoir affecter ces noms d'une marque morphologique du féminin indiquant par là que le mot désigne une personne de sexe féminin » (Charaudeau, 2018 : 13).

Ainsi, la stratégie de la féminisation n'est qu'une conception tendant à remplacer « les formes prétendues neutres du générique/masculin, perçu comme patriarcal, par les marques du féminin, promu à son tour au genre de générique, c'est-à-dire apte à représenter le genre humain dans son ensemble » (Michard et Viollet, 1991 : 116). La neutralisation, à son tour, consiste à « effacer systématiquement les marques du féminin dans la langue, précisément parce qu'elles sont discriminantes », pour faire du masculin un « vrai générique », voire pour créer des termes dont le référent n'est pas identifiable en termes de sexe (*Id.*, p. 117).

Ces deux stratégies, qui semblent a priori opposées, « ne s'excluent pas nécessairement et peuvent se compléter ; leur choix dépend d'arguments linguistiques et d'options politiques » (Michard et Viollet, 1991 : 117). Il s'agit simplement de modifier des habitudes linguistiques arbitraires et parfois discriminatoires et encourager des pratiques novatrices égalitaires. Mais, est-il possible d'opérer des changements dans la forme des mots au regard des systèmes en vigueur dans la langue ? (Charaudeau, 2018 : 13).

En ce qui concerne la question des noms de métiers, traitée ici comme un effet collatéral du sexisme linguistique, l'occultation des femmes dans le masculin-mâle renvoie à la situation ancienne du statut professionnel des femmes. Cependant, puisqu'elles accèdent à de nouveaux métiers et que la langue est vivante, « elle peut intégrer ces nouvelles réalités dans de nouvelles désignations, comme elle le fait dans d'autres domaines, inventions techniques, médicales, etc. et donc « combler (ses) lacunes en matière de désignations sociales des femmes » (Houdebine-Gravaud, 1999 : 34). En effet, l'usage récurrent de nombreux substantifs distinguant les hommes des femmes justifierait parfaitement la création de nouveaux substantifs permettant l'expression de la différence sexuelle (Mathieu, 2007 : 67).

D'où l'intérêt de la *féminisation des noms de métiers* pour permettre de nouveaux rêves d'avenir aux filles, pour lever leur invisibilité due à l'absence de désignations (lacunes lexicales) du fait de leur accès récent à certains métiers jusque là essentiellement pratiqués par des hommes, et déjouer leur non-représentation en tant qu'êtres sociaux (Houdebine-Gravaud, 1999 : 34).

À travers la féminisation des noms de métiers, nous aborderons la question du genre en français et de la représentation professionnelle des femmes, en appelant à la réflexion sur les discriminations qui ont cours dans la société actuelle.

2.3 Le métier a-t-il un genre ?

Comme Gavaille et al., (2014 : 113) affirment, « Les représentations sociales sont à l'origine d'une perception partagée de la réalité qui guide l'action et la justifie ». Ainsi, même si un individu construit une identité propre à partir de l'ensemble des groupes sociaux qu'il fréquente, il est indéniable que les représentations sociales ont une influence significative sur « le processus de choix », et par conséquent sur le choix de métier.

De cette façon, vu que la représentation d'un métier est induite par les représentations sociales partagées et véhiculées par les groupes sociaux, les individus fondent leurs choix de métier sur des stéréotypes de genre qui enferment des comportements considérés comme « masculins » ou « féminins » et qui perpétuent des convictions qui dictent ce que l'on a le droit de faire et ce que l'on n'a pas le droit de faire.

Parmi les facteurs qui influencent la construction de ces représentations, le genre permettrait d'expliquer les différences de répartition homme-femme dans certains métiers. De nombreux travaux en psychologie de l'orientation placent cette problématique du genre perçu du métier au cœur de l'absence de mixité dans les métiers (Gottfredson, 1981, cité par Gavaille et al. (2014 : 113)).

Par ailleurs, d'après la neurobiologiste Catherine Vidal, les stéréotypes de genre sont enracinés depuis l'enfance, où « nos parents, nos professeurs, nos camarades, ou la société en général (via la publicité, par exemple), sèment - souvent inconsciemment - de petites graines dans notre cerveau, orientant nos choix futurs » et nous décourageant lorsque « nous manifestons l'envie de nous orienter vers des secteurs réservés au sexe opposé » (Predko, 2020). L'identité se construit alors par un processus de généralisation, puisque l'enfant va intégrer progressivement « les rôles attendus par son entourage social » (Gavaille et al., 2014 : 114). Il existe également des jouets qui, au-delà de l'esthétique stéréotypée, développent différentes compétences chez les enfants et apprennent aux garçons que ce qui est considéré comme féminin n'est pas pour eux. De la même manière, comme l'explique la journaliste Aurélia Blanc, les filles apprennent inconsciemment par les jouets qu'on leur propose que ce qui est jugé masculin n'est pas pour elles (Predko, 2020).

Par ailleurs, Gavaille et al. (2014 : 112) précisent que « le métier se caractérise par un degré de connaissances et de compétences liés à une activité de production ou de service (Boyer, 2002) et confère une identité professionnelle à celui qui l'exerce (Piotet, 2002 ; Osty, 2003) ». Ainsi, s'il est vrai qu'un métier peut accueillir aussi bien des hommes que des femmes, les

rappports sociaux de sexe, dont les valeurs sont liées à la féminité et/ou à la masculinité, contribuent à une répartition inégale des hommes et des femmes dans l'accès aux professions (Gavoille et al. : 114). « Or, l'intégration du concept de genre permet de dépasser la dichotomie homme-femme pour tendre vers la considération du masculin et du féminin dans le métier, que ce soit au niveau du choix, des comportements associés ou de la reconnaissance perçue » (*Ibid.*).

En somme, bien que certaines professions soient encore fortement masculinisées ou féminisées (par exemple, la prédominance des hommes dans le secteur de la construction, ou des femmes dans les métiers de la santé et du social) et que la lutte pour l'accès et la visibilité des femmes dans les secteurs et les professions dominées par les hommes se poursuive, la féminisation qui a eu lieu dans un grand nombre de professions est indéniable (Gavoille et al., 2014 : 119). En outre, en tant qu'instrument de catégorisation de l'univers référentiel, le concept de *genre* touche au cœur de « l'identité personnelle et conditionne l'inscription de l'individu dans la sphère sociale » (Perry, 2006 : 201), soit il permet de brouiller les lignes qui ont si longtemps assujetti les hommes et les femmes, pour commencer à les considérer comme des individus engagés dans une profession, dans une approche d'égalité qui va au-delà du genre. Ce fait, qui peut sembler purement linguistique, a contribué à une plus grande représentation des femmes dans des secteurs jusqu'alors masculins et vice versa, rendant visibles des modèles qui influencent les jeunes à suivre la voie qu'ils veulent suivre, sans se laisser guider par les frontières de genre qui limitent et restreignent les possibilités d'exercice d'un métier (*Ibid.*).

2.4 Mettre au féminin : un aperçu de l'évolution historique de ce phénomène actuel

Comme Fracchiolla (2008 : 4) explique, la règle qui stipule que le masculin l'emporte sur le féminin est fondée sur des principes historiques, masculins et arbitraires tels que le commentaire du XVII^e siècle de Vaugelas (1647 : 27) « Pour une raison qui semble commune à toutes les langues que le genre masculin étant le plus noble doit prédominer toutes les fois que le masculin et le féminin sont ensemble » ou celui de Furetière (1690 : 29) : « Le plus fort l'emporte pour dire que les plus puissants ont toujours l'avantage. Masculin qualifie le plus noble des genres, celui qui a ordinairement l'avantage sur l'autre ». Au XVIII^e siècle, Beauzée (1767) déclarait aussi : « Le genre masculin est réputé plus noble que le féminin à cause de la supériorité du mâle sur la femelle » et « Les mots masculins sont du premier genre puisqu'ils expriment la chose avec un rapport au mâle, ou comme étant de ce premier sexe. Les mots

féminins sont désignés par leur appartenance au second genre ou second sexe » (Girard : 1747)³. Cette idéologie de la domination patriarcale témoigne déjà au XVIIe siècle de la problématique que pose la tentative de transformer la langue afin de donner plus de visibilité aux femmes, puisque cela impliquerait de mettre fin à la suprématie masculine. De leur côté, les travaux linguistiques de critique féministe révèlent :

une symétrie sémantique fondamentale entre masculin et féminin, au sexe près, puis relèvent systématiquement les dérivés sémantiques des féminins par rapports à leurs homologues masculins (maitre, maitresse ; coureur, coureuse ; rapporteur, rapporteuse ; grand homme, grande femme), les absences de dérivation au féminin (témoin, vainqueur), la désignation privilégiée des femmes par des termes signifiant le sexe (femme), leur relation à un homme et aux enfants (femme, épouse, mère) et leur exclusion des discours par le fonctionnement très fréquent des masculins génériques qui ne réfèrent qu'aux mâles (Michard, 1996 : 33).

Cela étant dit, il convient de noter que les premières réflexions sur la langue trouvent leurs origines idéologiques et politiques dans le XVIIe siècle, en même temps que se manifestent les règles d'accord de genre en français et les difficultés liées à la féminisation des noms de métiers (Fracchiolla 2008 : 4).

Les empêchements à la féminisation de la langue française ont contribué à retarder la sortie des femmes de la situation d'invisibilité de la langue ainsi que leur appropriation d'un moyen d'expression politique. Nonobstant, selon l'ouvrage *Femme, j'écris ton nom... Guide de féminisation de la langue française*, jusqu'au XVIe siècle « la langue française n'éprouvait guère de difficulté pour féminiser tous les noms de métier, y compris « nobles », qui nécessitaient de l'être parce qu'une femme les exerçait ». Aux XVIIe et XVIIIe siècles, la question de la féminisation a été mise de côté, pour ressurgir aux XIXe et XXe siècles, accompagnée de résistances de principe dans l'usage, et perdurer jusqu'à nos jours (*Id.*, p. 3).

Par ailleurs, cette évolution a été un temps soutenue également par certaines introductions dans le dictionnaire de l'Académie française de 1932-1935 (*artisane, attachée, auditrice, aviatrice, avocate, bûcheronne, candidate, compositrice, éditrice, électrice, employée, exploratrice, factrice, pharmacienne, postière, rameuse*), lequel a également accordé les deux genres à un grand nombre de noms de professions impliquant des études supérieures qui n'étaient qu'au masculin dans l'édition de 1878 (*archiviste, chimiste, géographe, latiniste et linguiste*) (Fracchiolla, 2008 : 3).

³ Les quatre citations mentionnées dans ce paragraphe sont toutes extraites de Fracchiolla (2008 : 4).

Quelle que soit l'époque, on constate que la féminisation a été marquée par la société dans le sens où « les formes féminisées les plus fréquentes dans l'usage désignent des femmes occupant des emplois subalternes, non valorisant, souvent anciens : *coiffeuse, gardienne, vendeuse* ». Lorsqu'elles commencent à exercer des professions jusqu'alors exercées par des hommes (à partir du XXe siècle), leurs titres de fonctions restent masculins. Lenoble-Pinson (2008 : 73) explique que « celles qui exercent une profession d'autorité ou de prestige (justice, police, médecine) ne portent pas tout de suite l'appellation féminine » et se présentent au masculin : *le docteur, madame le juge, le chirurgien, le lieutenant*, même si linguistiquement parlant le système de la langue « permet d'accompagner les noms de profession d'un déterminant féminin, *la docteur, madame la juge*, ou de les féminiser aisément : *lieutenante, chirurgienne*.

En 1984, Yvette Roudy, alors ministre des droits de la femme, met en place avec Benoîte Groult une commission de terminologie chargée de la féminisation des noms de métiers et de fonction, qui aboutit en 1986 à la Circulaire du 18 mars relative à la féminisation des noms de métiers – fonctions, grade ou titre parue au *Journal Officiel de la République Française*, p. 4267. Pourtant, cette circulaire très utile et qui établit certaines règles, n'a jamais été appliquée. En revanche, elle a servi de base à Lionel Jospin qui, Premier ministre, a mis en place à son tour une deuxième commission générale de terminologie et de néologie (Rapport d'octobre 1998). Ce travail aboutit au guide intitulé *Femme, j'écris ton nom...Guide d'aide à la féminisation des noms de métiers*, publié en 1999 (GFF) (Fracchiolla, 2008 : 7).

La commission de terminologie relative à la féminisation des noms de métier ne lève pas seulement « l'occultation des femmes dans la sphère professionnelle », mais soutient une position « éthique, démocratique, sur les plans linguistique et social, puisqu'elle ne respecte pas la hiérarchie discriminante, féminisante pour les « petits métiers féminins » et masculinisante pour les autres (*un secrétaire d'État, une secrétaire, la garde-malade, le garde des sceaux*, etc.) ». De cette façon, en nommant les femmes dans leurs nouvelles fonctions, par les désignations au féminin, la commission leur permet d'apparaître sur la scène sociale, « l'identité passant par la nomination » (Houdebine-Gravaud, 1999 : 37).

Il s'agit de « légitimer par ce nom, dans la réalité de leurs fonctions sociales, de nouveaux référents féminins, sans ambiguïté (*Madame la ministre, la chirurgienne, la médecin...*) », soit sémantique ou morphologique (*le capitaine est accouché, Le ministre est absente, Madame le maire*, etc.). En d'autres termes, cette commission « rend à la langue sa créativité au lieu de l'enfermer dans un conservatisme étroit et stérile » qui est dénoncé par des féministes femmes,

des féministes hommes, et des grammairiens constatant « que le masculin-neutre n'est qu'une construction idéologique » qui ne vise pas l'égalité demandée par les féministes (*Ibid.*).

La diversité des féminisations recueillies dans les usages oraux ou écrits (offres d'emploi, écrits médiatiques) témoigne, aujourd'hui comme hier, de la créativité de la langue française mais aussi d'une instabilité de sa morphologie (les formes féminines) peut-être même accentuée par la réussite de certaines féminisations (Houdebine-Gravaud, 1999 : 40).

Dans la circulaire de 1986, la commission de terminologie propose de féminiser les noms de métiers de la façon la plus simple possible, soit en utilisant les termes existants masculins mais avec l'article au féminin (*une journaliste, une chef*), soit en employant « les termes dérivés connus, attestés ou aisément dérivables » (*déléguée, apprentie, lieutenant, huissière, agente, etc.*) Le sujet étant libre de choisir entre les diverses possibilités (Houdebine-Gravaud : 41).

D'autres indications de la commission : lorsque certains termes finissant en *-eur* ou *-teur* ne présentent pas de verbe de base (*proviseur, recteur, ingénieur*), malgré « certains productions dérivées, telles que *proviseuse, rectrice, ingénieure* », la féminisation minimale était recommandée (*une proviseur, une recteur, une ingénieur*). Toutefois, quand la féminisation était facile à produire selon les règles, la dérivation se faisait à partir du verbe de base ou d'un affixe (suffixe selon la grammaire traditionnelle) : *-eur / -euse, -teur / -trice* (*éditeur / éditrice, solliciteur / solliciteuse, recteur / rectrice, etc.*) (*Ibid.*).

Malgré la simplicité des règles et la simplification des formes, la protestation et la résistance à la féminisation ont été très remarquées en France, un exemple étant le fait de reculer devant l'introduction d'un *-e* pour marquer le féminin. En revanche, depuis 1979, d'autres pays et régions francophones comme la Suisse, la Belgique ou le Québec, moins conservateurs, ont pris l'habitude de généraliser la finale en *-e* afin de « mettre au féminin les noms de métier et les titres au point de se sentir gênés par l'emploi de formes génériques, épiciènes, du type *professeur* ou *ingénieur* » (Bouchard et al., 1999 : 6-29, cité par Lenoble-Pinson (2008 :73)).

En effet, dans le but d'« harmoniser la langue avec la nouvelle réalité, rendant les femmes aussi visibles dans la langue qu'elles le sont devenues au sein de secteurs de plus en plus diversifiés de la communauté universitaire », un premier guide de féminisation linguistique est pensé en 1980 à l'Université de Québec à Montréal, suivi d'un comité de féminisation qui établit une liste féminisée de tous les titres et fonctions et un code syntaxique de féminisation aux textes de l'université (Fracchiolla, 2008 : 4). À cette fin, il s'agit d'éviter les

caractéristiques linguistiques, concernant non seulement la morphologie, mais également la syntaxe, qui peuvent être perçues comme sexistes, tout en faisant évoluer l'influence sociale que les locuteurs exercent sur leur langue (*Id.*, p. 5).

En 1988, les Suisses du canton de Genève ont adopté un règlement qui « impose aux administrations de féminiser les noms des professions et d'éliminer le sexisme des textes » (Lenoble-Pinson, 2008 : 74). En Belgique francophone, le décret de 1993 déclarait qu'il fallait « rendre service aux fonctionnaires de l'administration de la Communauté française et aux usagers de la langue française dans leur ensemble ». De cette façon, afin de faire évoluer les mentalités, et par conséquent, l'usage de la langue, la Commission de féminisation, nouvellement créée, rédige le livret *Mettre au féminin* en 1994, et dont la seconde édition est parue en 2005. Celui-ci comporte le rappel des règles de féminisation, ainsi que la liste alphabétique de 1500 noms féminins. En tout cas, tant en Belgique qu'au Québec, l'accent est mis sur la liberté des utilisateurs : « Là où les normes n'apparaissent pas encore clairement, ce sont les pratiques des usagers qui construiront peu à peu » (*Mettre au féminin*, 2005) (Fracchiolla, 2008 : 6).

Des enquêtes dites d'attitude (sur les représentations, sur l'imaginaire linguistique) ont aussi été menées afin de dégager les tendances privilégiées par les sujets et partant la dynamique linguistique prévisible. Celle-ci étant déterminée par deux ordres de causalités, d'une part celles venues des règles de la langue (dites systémiques), d'autre part celles des pressions sociales, idéologiques, plus ou moins subjectivées par les sujets parlants. Par exemple entre *doctoresse et docteure* ou *docteur* ou *sculpteuse* (forme correcte), *sculptrice* ou *sculpteure*, voire *sculpteur* (*une sculpteur*), formes attestées pour désigner une femme faisant de la sculpture, il est important de savoir ce qu'utilisent ou privilégient les sujets. S'il est dangereux de proposer des termes non conformes aux règles du système qu'est une langue, il est vain d'aller à la rencontre des tendances des usages. Ce sont les sujets parlants, leurs paroles, leurs divers discours, en un mot les usages, qui font évoluer les langues (Houdebine-Gravaud, 1999 : 39).

2.5 Résistances et réticences

L'opposition à faire changer la langue est certes palpable en France, mais il est indéniable que la féminisation langagière progresse : « les nombreuses attestations de noms de professions, titres ou fonctions au féminin, relevées dans les romans historiques, les dictionnaires ou les archives diverses, le prouvent » (Houdebine-Gravaud, 1999 : 39). Ces formes féminines sont passées d'être une minorité lors des élections européennes de 1989 à devenir une forte prépondérance en 2004 (Dister et Moreau, 2006, cité par Lenoble-Pinson (2008 :74)). « La

rapidité de ce changement linguistique est inhabituelle dans l'histoire de la langue. Subsistent toutefois des réticences et des résistances » (Lenoble-Pinson : 74).

L'Académie Française constitue pourtant aujourd'hui l'un des principaux fronts de résistance à la féminisation des noms de métiers. Elle argue d'un neutre associé à la fonction, en vertu de quoi elle prône « Madame le Ministre », etc. Pourtant, le neutre n'existe pas en français... Par ailleurs, hormis la France, les autres pays francophones semblent plus à l'aise, pour accepter et pratiquer la féminisation (Fracchiolla, 2008 : 3).

Du point de vue morphologique, le système français n'a guère de difficulté pour produire les termes au féminin dont il a besoin. En effet, la mise au féminin dans la langue française dispose de divers paradigmes morphologiques : par ajout d'un -e au masculin et redoublement ou non de la consonne finale (écrivain < écrivaine / professeur < professeure⁴ / chef < chève ou cheffe⁵ / pharmacien < pharmacienne / technicien < technicienne)⁶ ; par ouverture de la voyelle antérieure à la consonne en -ère (plombier < plombière / infirmier < infirmière) ; par transformation de la consonne finale en -trice (lecteur < lectrice), en -euse (coiffeur > coiffeuse) ; ou encore par ajout du suffixe -esse (maître < maîtresse) (Charaudeau, 2018 : 13).

Dans nombre de communautés on entreprend régulièrement des réformes lexicales et orthographiques afin d'adapter « l'outil de communication » qu'est une langue aux manières d'usage ou aux nécessités existantes. Une pareille question crée en France comme un tremblement de terre (C'est en France que la féminisation rencontre le plus de résistance). Tout se passe comme s'il ne fallait pas « toucher à la langue ». L'ancienne étant toujours « plus belle », « plus pure » (Houdebine-Gravaud, 1999 : 36).

Charaudeau (2018 : 2) ajoute : « Nous sommes les héritiers des siècles passés qui ont élaboré progressivement la langue dont nous sommes maintenant comptables. Rompre avec cette tradition est un crime abominable ». Ainsi, d'après les opposants de l'inclusion et l'évolution de la langue, le français est supposé « homogène et immuable, hors temps, hors variété, hors variation. Rien ne change, ne devrait changer, ni dans la société, ni dans la langue ». Ces arguments linguistiques s'appuient sur la grammaire distributionnelle pour soutenir le masculin conçu comme générique ; ils relèvent de « l'imaginaire linguistique prescriptif puriste, pesant sur le français ». La pureté du français serait détruite par les féminisations (Houdebine-Gravaud, 1999 : 44) ;

⁴ La forme féminine *professeure* est rare, mais est préconisé au Québec.

⁵ La forme féminine *cheffe* est courante en Suisse et s'impose en France. Le Canada préfère *chef*.

⁶ Il existe un autre processus de création et d'innovation lexicale qui consiste à ajouter simplement un -e à l'article et garder la forme masculine : *une écrivain, une soldat, une chef, une professeur...*

En féminisant les noms de métiers, irait-on toucher à la transmission patriarcale des noms propres, au Nom-du-Père (Lacan) et par là au fondement du lien social puisque depuis la Bible il est transmis que seuls les hommes (humains mâles) ont le pouvoir, comme Adam, de nommer les choses du monde (*Id.*, p. 46).

Comme l'on observe dans ces arguments, le langage est « autant une construction sociale et politique que le véhicule inconscient (à force d'intégration, d'habitude et de naturalisme) de cette société » (Gasprom, 2005). En ce sens, les reproches prétendument linguistiques des détracteurs se réfèrent à des formes qui ne plaisent pas ou qui ne sont pas conformes à l'esthétique ou à l'usage auxquels ils sont habitués. Voici quelques exemples extraits littéralement de Lenoble-Pinson (2008 : 74-75) :

- [...] des formes telles que *coiffeuse*, *cuisinière*, *cafetière* ne conviennent pas parce qu'elles s'emploient aussi pour des objets. Ce reproche ne semble pas déterminant. *Secrétaire*, qui peut désigner un meuble, n'est pas reprobé. Le mot s'applique même à une haute fonction : « Condoleezza Rice, la secrétaire d'État américaine » (*Le Soir*, 13 novembre 2006).
- « Une écrivaine chilienne installée à Paris » (*La Libre Belgique*, 5 avril 2004). La forme *écrivaine*, devenue courante dans la presse, déplairait parce que l'on entendrait *vaine*. – Qu'entend-on dans *écrivain* ? – *Vain*. – *Vaine* n'est pas plus discriminant que *vain*. – Les détracteurs avancent aussi que la finale *-aine* serait laide. – La forme *châtelaine* serait-elle laide ? – Non, *châtelaine* sonne bien et sa forme plait.
- Les féminins seraient inutiles puisque, en français, le masculin inclut le féminin. C'est exact au pluriel : *directeurs* comprend *directrices*. Cependant, invoquer cette règle grammaticale fait fi des avis québécois, des circulaires françaises, du règlement genevois et du décret belge qui tendent à rendre les femmes visibles dans le langage, au singulier : « l'ancienne députée néerlandaise » (*La Croix*, 6 décembre 2006) ; et, si possible, au pluriel : « les bobos (bourgeoises-bohèmes) » (*Le Vif/L'Express*, 23 février 2001).
- La résistance peut provenir des femmes elles-mêmes. D'une part, certaines refusent l'appellation qui souligne leur différence lorsqu'elles occupent pour la première fois un poste jusque-là réservé à un homme. Comme si féminiser le nom de la profession risquait de la dévaloriser, elles veulent qu'on leur donne le titre au masculin : *Madame*

le Juge, Madame le Président de l'Université (Madame le Recteur en Belgique), Madame l'Ambassadeur. Alors seulement, elles se sentent les égales des hommes. D'autre part, même si *directrice d'école* (Paul, 2001 : 34) et *vice-présidente d'assemblée* sont bien acceptés, lorsqu'il s'agit de hautes fonctions, la femme se fait de préférence appeler *directeur de société, directeur de projets* et *président d'assemblée*. Citons également l'exemple d'Hélène Carrère d'Encausse, qui détient le titre de *Madame le secrétaire perpétuel* avec fierté.

- L'Académie française ne reconnaît pas les formes féminines. C'est inexact. Depuis 1694, elle ne cesse d'en introduire dans son Dictionnaire (Lenoble-Pinson, 1999 : 164-166). Par exemple, entre 1932 et 1935, les formes *artisane, pharmacienne* et *postière*⁷ sont entrées dans la huitième édition (Académie française, [2000]).

Il est clair que le problème de la féminisation ne réside pas dans la langue en soi, « le choix d'une dénomination épécène ou d'une forme féminine déterminée ne résulte pas d'une nécessité du système linguistique, mais dénonce généralement un choix culturel ou social » (Mathieu, 2002 : 118-126, cité par Lenoble-Pinson (2008 : 78)). Par conséquent, la demande d'une femme de s'adresser à elle au masculin disparaît progressivement, « la fierté d'être femme réapparaît et la visibilité de la femme qu'apporte l'appellation au féminin l'emporte sur le prestige du nom au masculin : *la juge, la députée européenne, la déléguée syndicale, la médecin légiste, la première ministre* » (Lenoble-Pinson, 2008 : 78). Néanmoins, il existe des contextes dans lesquels le dilemme est toujours présent :

« Peut-on dire qu'une *écrivaine* a une écriture différente de celle d'un *écrivain* ? » Certes, quelques femmes qui écrivent refusent ce féminin préférant se fondre dans la catégorie générale des écrivains. Virginie Despente, [...] est tout à fait justifiée à déclarer : « Être *écrivain*, c'est l'un des métiers les plus en dehors des contraintes qu'on puisse imaginer », car elle ne parle pas d'elle-même mais de la catégorie abstraite des écrivains. Et Christine Angot déclare de façon un peu agressive : « Je suis un *écrivain*, pas une invectiveuse publique ». On a donc le choix entre : « Voilà *une* des *grands écrivains* de la langue française », s'il s'agit d'une femme dans l'ensemble des écrivains (une, parmi les grands écrivains) ; « Voilà *un* des *grands écrivains* », s'il s'agit d'un homme dans l'ensemble des hommes : « Voilà *une* des

⁷ Le dictionnaire de l'Académie française de 1932-1935 a introduit d'autres formes comme : *attachée, auditrice, aviatrice, avocate, bûcheronne, candidate, compositrice, éditrice, électrice, employée, exploratrice, factrice* ou *rameuse*. Il a également accordé les deux genres à un grand nombre de noms de professions impliquant des études supérieures qui n'étaient qu'au masculin dans l'édition de 1878 (*archiviste, chimiste, géographe, latiniste et linguiste*).

grandes écrivaines », s'il s'agit d'une femme dans l'ensemble des femmes qui écrivent. Le choix se fera selon des critères de clarté mais aussi de goût (Charaudeau, 2018 : 14).

En conclusion, malgré les controverses et les cas d'ambiguïté, la reconnaissance et l'identité des femmes devraient être un droit, à exercer librement par chacun. D'où l'importance de la féminisation : le fait de rendre les femmes visibles atténue la suprématie du masculin et permet de lutter en faveur de l'égalité, de l'évolution de l'usage du langage et du changement des mentalités. Nous adhérons donc à ce passage de Houdebine-Gravaud :

Ajoutons que l'appréciation (positive ou négative de l'action de féminisation) dépasse, hier comme aujourd'hui, les clivages politiques habituels : des hommes et des femmes, des médias, de gauche comme de droite ont critiqué ou soutenu l'action de la commission. Sans doute parce que la question qui se traite à travers la féminisation des noms de métiers et la visibilisation des femmes comme professionnelles, excède la question linguistique ou politique et s'attaque à celle de la différence sexuelle et de ses valeurs symbolique et imaginaire [...] (Houdebine-Gravaud, 1999 : 46).

3. Deuxième partie : analyse de notre corpus

Grâce au cadre théorique de ce travail, nous avons aperçu les obstacles qui existent lorsqu'il s'agit de nommer au féminin ce qui est si facilement désigné au masculin. Nous avons également étudié la dissimulation des femmes, notamment dans la réticence à féminiser les noms des professions ou encore dans le fait qu'elles soient masquées derrière le masculin générique. Ainsi, en tant que synthèse de ce qui a été dit jusqu'à présent, nous adhérons à l'idée de Michard (1996 : 38) lorsqu'elle affirme qu'il n'est que partiellement juste de parler de l'invisibilisation des femmes : « Elles ne sont pas absentes des discours, mais de la généralité humaine, à la fois par la façon de parler d'elles et par la façon de n'en pas parler (défaut référentiel des génériques) ».

De cette manière, étant donné que nous avons examiné à de nombreuses reprises et sous différents angles le rôle du masculin générique et le manque de visibilité du féminin en tant que partie de cette « généralité », dans cette deuxième partie, nous examinerons en détail des mots dont le genre grammatical ne change pas lorsqu'ils font référence à un homme ou à une femme. En d'autres termes, nous tenterons d'étudier, à partir d'une approche de neutralité, la référence de genre à travers des noms génériques, métonymiques et péjoratifs, d'autant plus que ce sont des mots qui, indépendamment du fait que le référent soit masculin ou féminin, ne permettent pas le changement de genre.

Dans son article « Typologie des noms communs de personne et féminisation linguistique », Larivière (2001) affirme qu'il existe des noms à genre fixe qui ne connaissent pas la variation en genre (*un/*une astre, une/*un planète*) car ce sont des noms d'objets. Par ailleurs, les noms dits de personnes connaissent la variation en genre et peuvent, par conséquent, s'accorder avec leur sujet grammatical. Par exemple, nous dirons *Erik est avocat* ou *Erik est un copain* si nous parlons d'un homme ; les noms *avocat* et *copain* vont s'accorder avec le nom propre *Erik*, sujet grammatical masculin singulier. En revanche, on dira *Hélène est avocate* ou *Hélène est une copine* parce que le sujet grammatical auquel les noms de personne *avocat* et *copine* se réfèrent est féminin et que la concordance est nécessaire.

En ce qui concerne les noms qui désignent des personnes, Larivière les regroupe en fonction de la relation genre/sexe, c'est-à-dire en examinant le sexe de l'être qu'ils désignent et le genre grammatical qu'ils adoptent. Cette auteure classe les noms communs de personnes en deux groupes principaux, eux-mêmes divisés en deux sous-groupes, comme illustré dans le tableau ci-dessous.

I. NOMS MONOSEXUÉS		
A. Noms monogenrés à formes distinctes	1. Noms inhérents au sexe 2. Noms de parenté	1. <i>Une femme / un homme</i> 2. <i>Une mère / un père</i>
B. Noms monogenrés à suffixes distincts	2. Noms de parenté 3. Noms de professions 4. Titres 5. Gentilés 6. Noms de qualité, d'état	2. <i>Une cousine / un cousin</i> 3. <i>Une avocate / un avocat</i> 4. <i>Une doyenne / un doyen</i> 5. <i>Une Danoise / un Danois</i> 6. <i>Une sainte / un saint</i>
II. NOMS BISEXUÉS		
C. Noms épïcènes bigenrés	3. Noms de professions 4. Titres 5. Gentilés 6. Noms de qualité, d'état	3. <i>Une / un pianiste</i> 4. <i>Une / un chef</i> 5. <i>Une / un Belge</i> 6. <i>Une / un sans-abri</i>

D. Noms épiciènes monogénérés	7. Noms génériques	7. <i>Une personne, un individu</i>
	8. Noms métonymiques	8. <i>Une vigie, un génie</i>
	9. Noms péjoratifs	9. <i>Une crapule, un monstre</i>

Tableau 1 : Typologie des noms communs de personne⁸

Nous voulions présenter ces neuf classes sémantiques dans lesquelles se subdivisent les noms communs de personnes dans le but de mieux comprendre la représentation typologique de ce type de noms. Nous allons toutefois nous focaliser uniquement sur le dernier sous-groupe : les noms épiciènes monogénérés. Les noms appartenant à ce groupe n'ont qu'un seul genre, soit le féminin soit le masculin, comme c'est le cas pour les noms d'objets. De cette façon, en prenant deux mots (un féminin et un masculin) de chaque classe sémantique (noms génériques (7), noms métonymiques (8) et noms péjoratifs (9)), nous vérifierons si le genre grammatical de ces termes influence l'antécédent en quelque sorte. Autrement dit, étant donné que le genre en français est morphologiquement arbitraire et qu'il a généralement une valeur sexuée lorsqu'il est utilisé dans un lexique animé humain, nous analyserons si c'est un référent féminin ou masculin qui est évoqué de manière systématique, même lorsqu'il s'agit d'un terme *neutre* qui ne connaît pas la variation de genre grammatical puisqu'un genre fixe lui est associé. Par exemple, le mot *sentinelle* est féminin et son genre grammatical ne changera pas indépendamment du fait qu'il désigne un homme ou une femme. De cette façon, ce que nous essaierons de déterminer, c'est si ce genre, qui est indissociablement associé au mot, dans ce cas *sentinelle*, affecte le référent en quoi que ce soit : en tant que mot féminin, parle-t-on plus souvent de sentinelle comme d'une *femme sentinelle* ? S'agit-il d'un mot féminin qui est pourtant généralement associé aux hommes ? Ce sont ces types de questions auxquelles nous tenterons de répondre dans notre recherche.

Tout en conservant la classification évoquée par Larivière (2001), nous avons décidé d'aller plus loin et de créer un corpus visant à analyser ces termes plus en détail afin de parvenir à des conclusions en adéquation avec notre travail. Dans le prolongement de notre précédente explication sur la manière dont nous déterminerons si le genre grammatical influence le référent

⁸ Nous avons décidé de reprendre dans le titre du tableau la dénomination utilisée par Larivière (2001) dans son article.

auquel il fait allusion, nous cherchons à montrer que, si certains termes *génériques* sont neutres et englobent les deux sexes, d'autres mots, en revanche, ont des connotations différentes pour les hommes et les femmes. C'est pourquoi nous avons choisi d'analyser des noms épiciques monogénrés où le genre est invariable et où le sexe de la personne référée peut ou non être influencé par ce genre grammatical apparemment neutre, et par conséquent les associations que le mot acquiert. Nous tenterons ainsi de vérifier si le genre grammatical parvient à transcender le terrain linguistique et à affecter la manière dont nous concevons et caractérisons un mot.

Pour mettre en œuvre une telle approche, nous avons choisi les mots suivants pour chaque catégorie :

- Noms génériques : *une personne – un individu*
- Noms métonymiques : *une star – un génie*
- Noms péjoratifs : *une loque – un bandit*

Concernant la méthodologie utilisée, à l'aide de *Frantext*, nous présenterons un corpus de 20 phrases par mot, soit 120 phrases au total. De cette façon, nous utiliserons cette base de données intégrale (Frantext version 2018), développée à l'ATILF (Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française), qui combine des requêtes simples, des expressions régulières et des recherches sur une partie de discours en vue de créer notre propre corpus. L'ancienne version de Frantext (1998-2018) permettait d'effectuer des recherches dans les corpus à l'aide d'expressions de séquences spécifiques au moteur de recherche *Stella*. Dans la version actuelle de Frantext, outre ces fonctionnalités classiques, on y retrouve de nouveaux outils de visualisation et de recherche, dont des expressions régulières et de CQL (Corpus Query Language) qui ont été conçues pour le logiciel Corpus Workbench, un corpus enrichi, lemmatisé et désormais entièrement catégorisé, et une nouvelle interface. Ainsi, en utilisant le langage CQL, nous allons effectuer sur Frantext une recherche avancée pour chacun des 6 mots à analyser : *personne, individu* (noms génériques) ; *star, génie* (noms métonymiques) ; et *loque, bandit* (noms péjoratifs).

Étant donné que le corpus textuel appartient à une période comprise entre le IX^e et le XXI^e siècle, nous trierons tout d'abord par métadonnées (critère de *date*) en ordre descendant pour travailler seulement avec les documents les plus récents. Les exemples du corpus datent donc tous du XXI^e siècle ; les termes *star, loque* et *bandit* en comprennent également quelques-uns du XX^e siècle.

Ensuite, dans le but d'établir une base commune, ainsi que d'affiner les résultats et de n'obtenir que des exemples qui suivent la structure *Article indéfini + nom*, nous avons utilisé une expression CQL : [word= « une »] [word= « personne »]. À partir des résultats obtenus, qui sont principalement de nature littéraire et philosophique, nous commencerons par extraire les phrases de haut en bas. Il est possible que le même mot, c'est-à-dire l'un des six mots sur lesquels nous nous concentrons, apparaisse plusieurs fois dans une même œuvre. Dans ces cas-là, nous essaierons de ne sélectionner que la première référence de cette œuvre afin que le contexte du mot soit le plus varié possible. Par conséquent, le corpus est constitué de 20 phrases par terme, soit un total de 120 phrases, extraites chacune de 20 ouvrages différents. La sélection des textes n'a pas suivi de procédure spécifique, puisqu'il s'agit d'une liste d'œuvres que la base de données elle-même a classée par ordre chronologique. Cependant, pour aucun des mots, nous n'avons choisi plus de trois références de la même année⁹, car nous avons pensé que nous pourrions mieux apprécier l'évolution chronologie éventuelle et observer les différents usages si nous avions une plus grande variété de documents.

Finalement, il convient de noter que notre objectif n'était pas d'établir un type de texte spécifique¹⁰, mais simplement de donner un aperçu aussi aléatoire que possible de l'utilisation de chaque terme. Nous avons tout de même omis certains exemples inclus dans des dialogues, résultats de conversations dans un registre oral, car le contexte était difficile à comprendre par la simple lecture de la phrase où se trouve le mot à analyser.

I. Noms génériques

Nous commencerons par dresser la liste de 40 occurrences (20 de chaque terme) que nous avons relevées avec *une personne* et *un individu*. Nous relèverons les points communs dans les contextes sémantique où apparaît chaque terme afin d'identifier les spécificités d'emploi de chacun.

i. *Une personne*

Lorsque les gens parlent de *une personne*, ils désignent le modèle d'une personne qui répond à un ensemble de critères et qui représente une certaine attitude (*une personne de bonne*

⁹ Pour certains termes, nous avons fini par sélectionner trois exemples de la même année. La raison en est que le nombre d'exemples de ce terme était plus élevé : c'est le cas de *personne*.

¹⁰ Nous sommes conscientes, néanmoins, que la généricité et la typologie textuelles et discursives peuvent conditionner les usages linguistiques.

volonté (2) ; *une personne qui offre des fleurs* (7) ...). Généralement, il n'y a pas de point de référence spécifique en tête parce que celui-ci n'est pas important. On parle d'un être hypothétique qui remplit simplement certaines conditions.

Toutefois, tout en conservant cette généralité, on peut également apprécier dans ce terme le caractère singulier de chaque personne, qui possède certaines qualités qui la rendent unique (*une personne à part entière* (5) ; *une personne mieux adaptée à la situation* (8) ...).

1. La sociologue française, militante antiraciste et féministe, prouvait qu'il existe un processus par lequel **une personne**, selon certaines caractéristiques physiques, est « assimilée » à une race et en conséquence, subit des discriminations (Khan, 2021, *Racée*, p. 41).
2. Elle se tut quelques secondes comme pour lui laisser le temps de comprendre le message : **une personne** de bonne volonté peut toujours apporter son aide à **une personne** dans le besoin (Ouedraogo, 2020, *Du miel sous les galettes*, p. 88).
3. [...] il faudrait même qu'elle pense à faire analyser cette violence que la vue d'**une personne** obèse semble déclencher chez elle (Anouk, 2020, *Dans la rue de l'école*, p. 61).
4. Je ne parvenais pas à être en relation avec plus d'**une personne** à la fois (Barreau, 2020, *La confiture de morts*, p. 114).
5. Nina, moi je l'ai dit à ton Wilfried : « Ta mère te bouffe ! T'es **une personne** à part entière, tu es jeune, intelligent, tu peux encore t'en sortir (Palain, 2019, *Sale gosse*, p. 250).
6. Un salarié, c'est **une personne** qui se fait exploiter tous les mois par un patron (Seyman, 2019, *La petite conformiste*, p. 65).
7. D'habitude, c'est toujours pareil. Il n'y a rien de moins original qu'**une personne** qui offre des fleurs, tu sais (Bouherraafa, 2019, *La Dédicace*, p. 264).
8. Je ne crois pas que j'aurais pu finir ma vie d'avant avec **une personne** mieux adaptée à la situation (Lançon, 2018, *Le Lambeau*, p. 15).
9. Nous devons rester prudentes, ne recueillir qu'un avis sûr, consulter **une personne** expérimentée qui sache vous épauler (Garat, 2018, *Le grand Nord-Ouest*, p. 68).
10. De toute façon, Louise était malade, bien malade, elle avait besoin d'un mari présent, et il valait mieux, pensa-t-il, être utile à **une personne** qu'on aime qu'inutile à des centaines qu'on ne connaît pas (D'Oultremont, 2018, *Les déraisons*, p. 115).

11. Je ne veux AUCUNE DETTE. En aucun cas vivre au crochet d'un tiers, que celui-ci soit une **personne** physique ou morale (Bouillier, 2017, *Le dossier M. Livre 1*, p. 436).
12. Il ne faut jamais réveiller **une personne** pendant ses déambulations nocturnes (Ronvaux, 2017, *Subridere : un aller simple*, p. 19).
13. Mieux vaut aimer **une personne** bien que deux mal comme je dis (Brault, 2017, *Les peaux rouges*, p. 31).
14. Il s'agissait d'**une personne** engagée dans les familles bourgeoises pour seconder la mère dans l'éducation des enfants (Sizun, 2016, *La gouvernante suédoise*, p. 16).
15. J'ai assuré Alexis qu'il pouvait compter sur moi, que je n'avais aucune expérience des voyages organisés proprement dits, mais que j'étais **une personne** responsable qui avait pour habitude de ne rien laisser au hasard (Lovey, 2016, *Monsieur et Madame Rivaz*, p. 19).
16. Liberty Bojangles, ce n'est pas très discret comme nom d'emprunt pour **une personne** recherchée partout ! (Bourdeaut, 2015, *En attendant Bojangles*, p. 102).
17. Alors elle brise les deux pots de fleurs qui avaient survécu et crie devant la ville qui s'est dressée là comme **une personne** muette avec des milliers d'yeux (Polet, 2014, *Barcelona !* p. 101).
18. Et parce qu'elle n'abrite pas seulement **une personne** [...] mais presque toujours une famille élargie, dans la succession des générations. C'est pourquoi l'histoire des maisons qui ont jalonné la vie d'une personne est aussi l'histoire de toute une famille (Heinich, 2013, *Maisons perdues*, p. 7).
19. Au récit de ce rêve, **une personne** (pas un professionnel, heureusement) m'a hautement culpabilisée : je me complaisais dans la victimisation ! (Picquet, 2013, *Sans illustration*, p. 69).
20. Dès qu'il y a dommage contre un bien ou **une personne**, il y a une facture à payer (Chazal, 2012, *Marcus*, p. 189).

ii. *Un individu*

Quant aux exemples de *un individu*, même si on remarque également quelques cas de généralité (*un individu qui jouit du privilège* (3) ; *Si un individu malheureux dans la vie...* (6) ; *individu sans foi ni loi* (12)), contrairement à *personne*, le terme *individu* fait référence à un être plus concret. On peut ainsi visualiser plus clairement dans ces phrases une personne physique, une personne réelle, indépendamment du sexe.

1. Sartre voit dans le garçon de café **un individu** éteint au profit de son rôle social (Khan, 2021, *Racée*, p. 38).
2. « L'hojōjutsu ou nawajutsu est un art martial traditionnel japonais qui consiste à ligoter **un individu** à l'aide de cordes, se transformant alors en armes et moyens de rétention [...] » (Labruffe, 2019, *Chronique d'une station-service*, p. 90).
3. Combien la vie doit sembler simple, à **un individu** qui jouit du privilège insensé de pouvoir user, au premier degré, de pareilles métaphores... (Jung, 2018, *Le Triomphe de Thomas Zins*, p. 665).
4. Et puis **un individu** majeur a le droit de voyager à son gré, disaient-ils, cet aspect-là n'était pas leur problème (Garat, 2018, *Le grand Nord-Ouest*, p. 298).
5. La peine d'**un individu** ne vaudra jamais la joie qu'il a connue (Bouillier, 2018, *Le dossier M. Livre 2*, p. 99).
6. « Si **un individu** malheureux dans la vie est capable d'imaginer une autre vie, il est plus disposé à divorcer qu'à se suicider [...] » (Bouillier, 2017, *Le dossier M. Livre 1*, p. 172).
7. La nature et l'esprit sont unis au sein d'un grand Inconscient... L'homme y participe par son corps, ses rêves... Quand la conscience d'**un individu** rompt cette harmonie, la maladie ne fait qu'exprimer une rupture du lien qui unit le corps à l'âme... » (Schmit, 2017, *Kinderland*, p. 53).
8. Au moment où l'homme s'en allait, je me rappelai que j'étais perdue et que je cherchais un bureau numéroté. Je m'accrochai à mon instinct qui me disait qu'**un individu** capable de servir un verre d'eau à une femme qui venait de jurer savait s'orienter dans la géographie (Lovey, 2016, *Monsieur et Madame Rivaz*, p. 44).
9. Arrivé via di San Basilio, nous reconstituons le crime ; tandis que je marche, **un individu** me poignarde, je tombe sur le pavé, j'appelle, je ferme les yeux (Artières, 2013, *Vie et mort de Paul Gény*, p. 35).
10. [...] j'emboîtais le pas à l'un d'entre eux, à distance, de telle sorte que s'il s'était retourné, comme sans doute il devait le faire de temps à autre, il aurait pu s'alarmer d'être suivi par **un individu** animé de desseins mystérieux, donc inévitablement louche... (Rolin, 2013, *Ormuz*, p. 77).
11. Devant moi, au guichet, **un individu** minable, à l'accent étranger, demande deux places dans l'avant-scène qui fait vis-à-vis à celle que doit occuper le Président de la République (Lazard, 2012, *Journal : 1933*).

12. « Je ne pouvais pas, dit-il, donner ma fille à **un individu** sans foi ni loi ! » (Hoppenhot, 2012, *Journal 1918-1933 : Rio de Janeiro, Téhéran, Santiago du Chili, Rio de Janeiro, Berlin, Beyrouth-Damas, Berne*, p. 452).
13. Mais d'aussi loin que remontaient les sessions, jamais l'on n'avait vu **un individu** prêt à en recruter un autre afin d'assouvir une vengeance (Benacquista, 2011, *Homo erectus*, p. 157).
14. Mocky est chaque fois un peu moins désagréable, mais c'est **un individu** brusque et assez bêta (Manchette, 2008, *Journal : 1966-1974*, p. 533).
15. L'infirmier de nuit qui avait attiré l'attention du médecin capitaine sur mon cas me paraissait devoir être **un individu** des plus dangereux (Roubaud, 2008, *Impératif catégorique : récit*).
16. Qu'**un individu** puisse ne pas vouloir se reproduire, quoi qu'on en dise, continue à choquer comme une trahison absurde dont cet individu se rendrait coupable à l'égard de l'espèce (Forest, 2007, *Tous les enfants sauf un*, p. 151).
17. Le Kommissar avait eu la conviction qu'il avait en face de lui, en la personne du Doktor Manfred Colbert, **un individu** rusé à l'intelligence presque aussi redoutable que la sienne (Decock, 2007, *Toccata*, p. 89).
18. Qu'un tel toxique fût présent dans l'organisme d'**un individu**, que sa condition sociale excluait du contact avec cette substance, était une anomalie absolue (Garat, 2006, *Dans la main du diable*, p. 449).
19. Ceci correspond tout à fait au statut social de l'écrivain qui est dans la société **un individu** privilégié, et qui est d'une certaine manière irresponsable de ce qu'il produit (Perec, 2003, *Entretiens et conférences I [1965-1978]*, p. 84).
20. Nous nous arrachons à ce vertige : il n'était qu'**un individu** parmi d'autres (Beauvoir, 1964, *Une mort très douce*, p. 134).

En faisant le bilan, on peut conclure que le groupe nominal *une personne* apparaît dans des phrases génériques et des expressions qui ne font allusion à personne en particulier (*une personne dans le besoin* (2) ; *dommage contre un bien ou une personne* (20) ...) tandis que le terme *individu* désigne une personne de manière plus tangible, généralement de sexe masculin. Par exemples, dans certaines phrases (*un individu capable de servir un verre* (8) ; *un individu me poignarde* (9) ...), nous constatons que, bien qu'il s'agisse d'une personne indéfinie, celle-ci existe et nous pourrions en obtenir une description plus détaillée. Il ne s'agit pas de désigner une personne abstraite et hypothétique, puisque nous pouvons visualiser physiquement la

personne dont nous parlons : *Devant moi, au guichet, un individu minable, à l'accent étranger, demande deux places dans l'avant-scène* (11). Cela étant dit, le fait que nous puissions visualiser une personne lorsque nous mentionnons le terme *individu* peut être attribuable, du moins dans certains cas, à la signification du terme qui renvoi péjorativement à une personne mesquine (*il aurait pu s'alarmer d'être suivi par un individu animé de desseins mystérieux* (10)).

Or, dans les deux cas, le sexe de la personne à laquelle on se réfère, c'est-à-dire du référent, n'est pas important car il s'agit des noms génériques qui représentent un genre entier et renvoient à la fois aux femmes et aux hommes. En d'autres termes, on peut considérer que les spécificités d'emploi coïncident sous certains aspects, puisque les deux mots évoquent un être de manière générale et avec une grande ambiguïté. La seule différence est que le terme *individu* fait parfois référence à une personne dans un contexte plus réel et physique alors que celui de *personne* reste un concept plus flou et moins défini : *un individu brusque et assez bêta* (14) vs *que celui-ci soit une personne physique ou morale* (11).

II. Noms métonymiques

Dans un deuxième temps, nous analyserons *une star* et *un génie* à titre d'exemples de noms métonymiques. Nous étudierons la nouvelle fonction de ces termes en tant que qualificatifs de personnes et nous nous pencherons sur les traits qui caractérisent chacun d'entre eux.

iii. Une star

Le terme *star* est souvent utilisé dans un certain nombre de contextes bien définis (le cinéma, la musique, le théâtre ou la politique), accompagné dans la plupart des cas d'adjectifs qui le caractérisent : *star de cinéma, star médiatique, star américaine...* De plus, s'il est vrai qu'il est utilisé indifféremment pour les hommes et les femmes, on constate que dans le cas des femmes, le terme *star* est lié à des références physiques ou à des allusions à la beauté (*Je suis une star hautaine, et pour mettre en valeur mon corps parfait, j'ai choisi de tenir la rampe comme un accessoire* (14) ; *Il y a là une star inconnue mais vouée, paraît-il, à un bel avenir : sophistiquée, elle est belle...*(17) ; *Elle est encore étonnement jeune et brillante, une star de cinéma* (8)).

1. Loana n'aurait qu'à bien se tenir ; finalement, pas besoin de faire de la télé-réalité pour faire l'effet d'**une star** sur les petites filles (Anouk, 2020, *Dans la rue de l'école*, p. 58).
2. Le beau-frère de Ichem, Cheb Youss, était **une star** du raï au bled (Bels, 2020, *Cinq dans tes yeux*, p. 31).
3. [...] je n'étais pas du tout excité et je bandais pourtant comme un âne, comme **une star** du porno, comme une ENCLUME ! (Bouillier, 2018, *Le dossier M. Livre 2*, p. 398).
4. Une fois le gus devenu **une star** médiatique, faire pression sur lui pour qu'il retourne sa veste et mette toute sa verve à défendre le système Bouillier, 2017, *Le dossier M. Livre 1*, p. 523).
5. Ses parents adoptants l'avaient fait appeler Afrique, ce que leur neveu avait rectifié dès qu'il l'avait pu au profit d'un prénom moins martyr et qui irait mieux à **une star** de la chanson : Nyle (Pierre-Dahomey, 2017, *Rapatriés*, p. 162).
6. Je vous assure qu'ils préféreraient être à votre place, assis dans une limousine avec chauffeur en compagnie d'**une star** américaine (Bourdeaut, 2015, *En attendant Bojangles*, p. 104).
7. Corinne Luchaire, par exemple, était **une star** mais c'était la fille de Luchaire, qui était ministre de l'Information sous Vichy (Dupuy, 2013, *Journal d'une lycéenne sous l'Occupation : Toulouse 1943-1945*, p. 58).
8. Je vais voir son nouvel appartement et j'y rencontre sa femme Odette. Elle est encore étonnement jeune et brillante, **une star** de cinéma (Lazard, 2012, *Journal : 1935*).
9. Il est **une star** dure en affaires. Il discute passionnément ses contrats, par goût du jeu autant que de l'argent (Fournel, 2012, *Anquetil tout seul*, p. 60).
10. Les gars apprécient le professionnalisme de Robert ; ils s'interrogent aussi sur son avenir. Quelle est la durée de vie d'**une star** du X ? (Guyard, 2011, *La Zonzon*, p. 250).
11. Une drag-queen noire chante entre deux bacs, vêtue d'un spectaculaire fourreau pailleté rouge vif et la poitrine ornée d'un grand collier de fausses perles qui voltige quand elle gesticule comme **une star** avec son micro (Cusset, 2009, *New York, journal d'un cycle*, p. 27).
12. [...] sa bande de copains que je connaissais pour les avoir vus, sur la plage, allongés autour d'elle comme les branches d'une étoile dont elle était le centre, fumant sa « clope » comme **une star** (Aubry, 2009, *Personne*, p. 112).
13. À *Rive gauche*, quand je suis allé faire des dédicaces, on aurait cru que j'étais **une star** de cinéma (Littell, 2006, *Les Bienveillantes*, p. 467).

14. Je suis Stella dans *Un tramway nommé Désir*, je suis ce corps de femme enceinte sublimé par le désir de Marlon Brando, descendant lentement, sensuellement, pour rejoindre l'homme qui m'appelle. Je suis **une star** hautaine, et pour mettre en valeur mon corps parfait, j'ai choisi de tenir la rampe comme un accessoire (Gault, 2006, *Le corps incertain*, p. 111).
15. Il ne lui manquait que les porte-cigarettes en tortue pour avoir l'air d'**une star** du cinéma américain des années 50 (Robin, 2004, *Cybermigrations : traversées fugitives*, p. 179).
16. Ils la contemplaient avec envie, comme **une star** de music-hall qui serait tombée du ciel dans une cour d'orphelinat (Romilly, 1993, *Les Œufs de Pâques*, p. 106).
17. Il y a là **une star** inconnue mais vouée, paraît-il, à un bel avenir : sophistiquée, elle est belle comme sont belles les six cent mille beautés cataloguées du monde (Mauriac, 1986, *Mauriac et fils*, p. 134).
18. Il ignorait s'il pouvait faire de moi **une star** hollywoodienne, je lui avais fait part de mes aspirations sans perdre une minute, mais il me donnerait volontiers quelques conseils utiles (Hanska, 1984, *Les Amants foudroyés*, p. 53).
19. Enfin il me la décrit divine... il tient à ce que je transcrive ses impressions de telle sorte qu'on puisse proposer le rôle à une vedette de tout premier plan... **une star** peut-être débarquant spécial des États-Unis... (Boudard, 1982, *Les Enfants de chœur*, p. 162).
20. Elle payait aussi d'avoir été starlette dans une ville qui avait englouti un énorme capital pour faire d'elle **une star**. Ils avaient trouvé que la petite Marilyn, starlette, était « cute » (Signoret, 1976, *La nostalgie n'est plus ce qu'elle était*, p. 327).

iv. *Un génie*

Les exemples de *génie* ne montrent pas non plus au premier coup d'œil la moindre préférence de genre. Cependant, même si ce terme désigne aussi bien les hommes que les femmes, dans la plupart des cas, il fait référence soit au caractère, soit à l'intelligence d'une personne (*grand patron de presse, un génie à l'œil d'aigle* (12) ; *un génie de l'horlogerie* (15) ; *Ce mec est un génie. Il conçoit des tests à l'aveugle* (8)). En ce sens, nous constatons que les connotations de *génie* ont généralement tendance à être positives, car il y a cette allusion à la grandeur et à une aptitude spéciale dont ne bénéficient que les plus fortunés. D'autre part, nous pouvons également observer une certaine abstraction dans le référent, celui-ci apparaissant parfois comme une simple métaphore, généralement associé au conte d'Aladin (*Comme on*

remet un génie dans sa boîte (2) ; comme s'il s'était agi d'une lampe d'Aladin d'où aurait surgi un génie malicieux (9)).

1. Il a un caractère de cochon, ça c'est sûr, mais en même temps il est gentil et ce qui est sûr, c'est que c'est **un génie** (Jung, 2018, *Le Triomphe de Thomas Zinz*, p. 475).
2. J'aurais remis M dans sa cour de récréation, d'où elle n'aurait jamais dû sortir. Comme on remet **un génie** dans sa boîte. En tout cas, je n'avais rien trouvé de mieux pour m'occuper l'esprit, le soir, dans ma cellule (Bouillier, 2018, *Le dossier M. Livre 2*, p. 504).
3. Grotte utérus se terminant par un embranchement aux allures de trompe de Fallope, d'où sortit **un génie** propre à notre espèce. Où s'inventa l'humanité. Je viens de cette grotte. Elle m'a enfanté, comme nous tous. Pourvu qu'on se le rappelle. Je viens de ces hommes qui, à la lumière de torches, dessinèrent sur les parois des centaines de mammoths [...] (Bouillier, 2017, *Le dossier M. Livre 1*, p. 202).
4. La femme semblait toujours anormalement grande dans le décor du rêve. Tel **un génie** ou la maîtresse de l'eau, un esprit fait chair ou un ange familial (Pierre-Dahomey, 2017, *Rapatriés*, p. 25).
5. Bernat, votre femme est **un génie**. Je n'ai glané que des échos enthousiastes (Polet, 2014, *Barcelona !* p. 115).
6. « Les recherches scientifiques sont très intéressantes, mais M. Pasteur avait parfaitement raison quand il disait qu'à moins d'être **un génie**, il faut être riche pour travailler dans un laboratoire sous peine de traîner une existence misérable même avec une certaine renommée scientifique » (Deville, 2012, *Peste & Choléra*, p. 196).
7. Le lecteur est lui-même dans un moment de démente puisque le personnage de la mère existe sans exister vraiment. Vous êtes **un génie**, Goldman ! Un génie ! (Dicker, 2012, *La Vérité sur l'Affaire Harry Quebert*, p. 602).
8. Ce mec est **un génie**. Il conçoit des tests à l'aveugle (Benacquista, 2011, *Homo erectus*, p. 231).
9. Le concierge avait raccroché, contrairement à Alice, qui regardait le combiné comme s'il s'était agi d'une lampe d'Aladin d'où aurait surgi **un génie** malicieux (Levy, 2011, *L'étrange voyage de Monsieur Daldry*, p. 226).
10. Il n'était pas un auteur, pas **un génie**, juste un bricoleur de première, un illusionniste de foire, un marchand d'histoires (Garat, 2010, *Pense à demain*, p. 161).

11. Vous êtes les filles d'**un génie**, ne cesse de nous rappeler ma mère. Et souvent elle ajoute que nous avons beaucoup de chance (Weil, 2009, *Chez les Weil : André et Simone*, p. 45).
12. M. Vogel était la personne la mieux indiquée, un géant dandy, grand patron de presse, **un génie** à l'œil d'aigle (Garat, 2008, *L'enfant des ténèbres*, p. 199).
13. Lecture du *Journal* de Matthieu Galey un peu mélancolique. Ce sentiment de ne pas être **un génie** et de perdre sa vie d'une certaine manière (Lagarce, 2007, *Journal 1977-1990*, p. 433).
14. Cet exploit ne procède d'ailleurs nullement d'**un génie** surhumain, mais d'un usage correct des capacités de l'intelligence combinatoire (Genette, 2006, *Bardadrac*, p. 195).
15. Il se distinguait comme **un génie** de l'horlogerie (Grenier, 2005, *Andrélie*, p. 106).
16. Le grand prix du festival illustre bien cette tendance, même si le film, qui met en scène un chirurgien spécialisé dans le traitement des maladies incurables et harcelé par **un génie** réalisant ses désirs, n'est pas le meilleur de la compétition (Levé, 2004, *Journal*, p. 127).
17. Voyez-vous, il est très facile d'ouvrir le robinet et, lorsque c'est **un génie** qui le fait, on lui en sait gré ; mais quand on n'est pas un génie, mieux vaut ne pas l'ouvrir, vous ne trouvez pas ? (Perec, 2003, *Entretiens et conférences I [1965-1978]*, p. 188).
18. On disait ordinairement qu'il avait **un génie** magnifique, mais que tant de morts prématurées rendaient par trop déprimante la lecture de ses romans les plus beaux (Aymé, 2002, *Nouvelles complètes*, p. 551).
19. Quelle fille étrange que Sylvie ! C'est une visionnaire, non une hallucinée. Il y a du génie, **un génie** en elle (Pontalis, 2002, *En marge des jours*, p. 103).
20. « Cet homme c'est **un génie** ! il nous avait dit. Un grand génie ! il voit en vous comme dans un verre d'eau ! Il m'a dit des choses sur moi que j'aurais jamais imaginées ! [...] » (Gunzig, 2001, *Mort d'un parfait bilingue*, p. 96).

Star et *génie* sont des noms métonymiques qui, bien qu'ils ne désignaient à l'origine que des objets, désignent désormais aussi des personnes. Une personne qui brille comme une étoile –une star– devient alors *une star*, dont l'image auprès du public est étincelante, intouchable et pleine de mystère. Ainsi, il s'agit d'un nom d'objet de genre féminin qui, devenu un nom de personne par métonymie, a gardé son genre féminin (Larivière, 2001 : 23). Il en va de même pour le terme *génie*, mais au masculin.

Les deux termes tendent à apparaître de manière positive, bien que dans le cas du *génie*, nous observons comment cela s'accompagne parfois d'un certain ressentiment ou d'un découragement à l'idée de ne pas parvenir à obtenir ce don fantastique (*lorsque c'est un génie qui le fait, on lui en sait gré ; mais quand on n'est pas un génie, mieux vaut ne pas l'ouvrir, vous ne trouvez pas ?* (17) ; *il disait qu'à moins d'être un génie, il faut être riche pour travailler dans un laboratoire* (6)).

En outre, les métaphores qui émergent autour de ce terme, en relation avec le conte d'Aladin, peuvent être comparées aux stéréotypes qui surgissent avec *star* (*elle était le centre, fumant sa « clope » comme une star* (12) ; *Il ne lui manquait que les porte-cigarettes en tortue pour avoir l'air d'une star du cinéma américain* (15)). De cette façon, nous pouvons constater qu'en fin de compte, les deux termes sont délimités par leurs attributions et restreints à certains contextes.

III. Noms péjoratifs

Finalement, nous examinerons les emplois des termes *loque* et *bandit* afin d'analyser dans quels contextes ils sont le plus fréquemment utilisés et s'ils sont généralement attribués à un sexe spécifique.

v. Une loque

Le terme *loque* est utilisé aussi bien par les hommes que par les femmes et les exemples fournis le démontrent. Cependant, nous constatons que dans la grande majorité des cas, *loque* prend un sens figuré (*loque humaine*) et fait référence à un état d'apathie, de maladie mentale et de manque d'énergie (*J'étais une loque, sans vie, sans force, sans conscience* (9) ; *une loque ressassant des idées de suicide* (12)). Par ailleurs, la comparaison du terme avec un chiffon, inutilisable et jetable est également très récurrente, ce qui contribue à neutraliser l'antécédent et à ne mettre l'accent que sur son état misérable : *ta poupée, défraîchie de pluies et de soleil, une loque, bonne à jeter* (6).

1. Chacun s'épuise et s'harasse et, au bout du compte, tout ce que chacun y gagne, c'est de s'écrouler sur le côté comme **une loque**, totalement avachi et inerte et essoufflé et glauque et sale et désespéré (Bouillier, 2018, *Le dossier M. Livre 2*, p. 392).

2. Un garçon doit se mesurer à l'alcool. Sournoise, dangereuse, car la boisson peut entrer en lui et en faire **une loque** (Meizoz, 2017, *Faire le garçon*, p. 16).
3. J'allais mourir comme un chien, là, maintenant, tout de suite, tout seul, [...] pire qu'**une loque**, alors que j'avais tant de trucs encore à vivre (Bouillier, 2017, *Le dossier M. Livre 1*, p. 39).
4. Massage. Décidément je les supporte mal et je suis comme **une loque** toute la journée (Lazard, 2012, *Journal : 1935*).
5. Vous me connaissez... Ce n'était pas de l'hésitation, de la peur ou des scrupules de morale, mais je me sentais si seule, si toute seule à faire ça, absolument seule, **une loque** à jeter... (Garat, 2010, *Pense à demain*, p. 472).
6. D'une de ses dernières promenades il est revenu avec ta poupée, défraîchie de pluies et de soleil, **une loque**, bonne à jeter (Garat, 2008, *L'enfant des ténèbres*, p. 413).
7. Mon ventre était retombé lourdement, flocc, sur lui-même, comme un chiffon usé, **une loque**, un drap mortuaire, une dalle, une porte, un néant que ce ventre (Duras, 2006, *Cahiers de la guerre et autres textes*, p. 257).
8. Depuis son arrivée à Kharkov, il était devenu **une loque** nerveuse, en aussi mauvais état, presque, qu'à Lutsk (Littell, 2006, *Les Bienveillantes*, p. 171).
9. J'étais **une loque**, sans vie, sans force, sans conscience. J'étais allée jusqu'au bout de mes forces, de mon énergie (Havet, 2005, *Journal 1919-1924*, p. 259).
10. Elle jauge ma distance, elle m'interprète : suis en dépression, **une loque**, sans volonté ni courage, la preuve ! Ne suis pas affectueux (Lang, 2001, *Les Indiens*, p. 287).
11. Je suis en train de devenir **une loque** psychologique. Si ça continue, je serai tellement schizo qu'il me faudra deux bagnoles pour me rendre au boulot ! (Rewenig, 1997, *La cathédrale en flammes*, p. 171).
12. C'est lui le grand malade, les cours photocopiés étalés sur son bureau sont un autre monde dont il n'a que faire, il est **une loque** ressassant des idées de suicide (Pontalis, 1996, *Un homme disparaît*, p. 89).
13. À cette époque, il a vécu comme **une loque**, en buvant et en passant par des dépressions extrêmement graves (Juliet, 1994, *Accueils. Journal IV 1982-1988*, p. 209).
14. Si c'est chaque fois un poignard, tu seras **une loque** d'ici peu (Groult, 1994, *Journal à quatre mains*, p. 354).
15. Il ne fallait pas que je me laisse aller comme ça, comme **une loque**, rien de tel pour tomber malade, et cetera (De Duve, 1993, *Cargo Vie*, p. 95).

16. [...] chacun s'étreint, moi, d'un peu partout, de nulle part, un disloqué, comme elle, **une loque**, parmi les courants d'air d'un hall de gare, ma femme est au complet pour ses obsèques (Doubrovsky, 1989, *Le Livre brisé*, p. 353).
17. Cet Egon ramené ivre-mort [...] n'était plus qu'**une loque** où rien d'humain ne subsistait (Yourcenar, 1988, *Le Labyrinthe du monde : III Quoi ? L'Éternité*, p. 1305).
18. Elle n'est pas considérée comme une mère par Jeanne mais comme **une loque** (je l'ai ressenti comme ça), sauf à sa mort (Grimm, 1987, *La Flambe*, p. 218).
19. Peut-être imaginait-il le sang qui, déjà à cette époque, nous avait fait consulter tous les médecins de la ville : **une loque** humaine (Cardinal, 1975, *Les mots pour le dire*, p. 211).
20. Il est Russe, sujet russe, non, même pas : nansen, apatride, **une loque**, un déchet de Paris (Bastide, 1956, *Les Adieux*, p. 108).

vi. *Un bandit*

Dans le cas de *bandit*, il s'agit bien d'une personne moins allégorique. Le sexe du référent n'est pourtant pas pertinent ; il s'agit plutôt de faire référence au fait d'être un bandit, généralement avec des allusions à la malhonnêteté ou à la criminalité (*Tu vas voir comment on retrouve un bandit qui a tué un des nôtres* (8) ; *Mon client n'a fréquenté que des bandits et des assassins [...] qu'il s'est lui même adonné à ce genre de vie* (18)).

1. Fais attention à celui-là, c'est mon deuxième (elle disait douzième), c'est **un bandit**, il est né en novembre, c'est pas bon, ça lui a pas réussi ! (Barreau, 2020, *La Confiture de morts*, p.84).
2. Accumuler l'argent crée **un bandit**, abattre un bandit déclenche une émeute, réprimer l'émeute frappe si profondément le pays que l'on croit être deux (Jenni, 2011, *L'art français de la guerre*, p.622).
3. Il advient parfois qu'**un bandit** classé particulièrement dangereux se déplace d'un bâtiment à l'autre, ou qu'il soit extrait du QI... (Guyard, 2011, *La Zonzon*, p. 111).
4. Une épicière et sa fille tuées de plusieurs coups de feu par **un bandit** (l'agresseur a gravement blessé deux autres personnes) (Perrut, 2009, *Patria o muerte*, p. 12).
5. Il y a **un bandit**, cependant, et même, apprendrons-nous bientôt, le chef des bandits, Andreï Gontchar, un énorme type torse nu, crâne rasé, bedonnant et tatoué de partout (Carrère, 2007, *Un roman russe*, p. 185).

6. Il avait un beau toupet, mais l'œil fameux et l'expérience des guets-apens, aussi résolu qu'un **bandit** italien (Garat, 2006, *Dans la main du diable*, p. 934).
7. L'un d'eux avait l'air d'un **bandit**. Il était ivre et jouait fort dangereusement avec son arme (Pouquet, 2006, *Journal sous l'Occupation en Périgord : 1942-1945*, p. 96).
8. « Tu vas voir comment on retrouve **un bandit** qui a tué un des nôtres » ... (Bernfeld, 2003, *Les portes de l'espérance*, p. 127).
9. Entre deux coups, il criait : « Mais si c'est mal d'être **un bandit**, ce ne peut pas être mal de trahir les bandits ? (Chandernagor, 1995, *L'enfant des Lumières*, p. 199).
10. Plusieurs bandes exerçaient leur loi en forêt de Loches, mais toutes étaient placées sous l'autorité d'un **bandit** de grand chemin dont on ne connaissait que le sobriquet (Lanzmann, 1994, *La Horde d'or*, p. 258).
11. Mon mariage est une catastrophe. Un miracle. J'ai épousé **un bandit** d'honneur. Robin des cimetières (Beck, 1988, *Stella Corfou*, p. 27).
12. Vous êtes **un bandit** trop étrange, qui ne vole rien ou tarde trop à voler (Koltès, 1986, *Dans la solitude des champs de coton*, p. 32).
13. Je ne pense pas qu'on m'ait jamais dit qu'un révolutionnaire était obligatoirement **un bandit** (Mauriac, 1983, *Signes, rencontres et rendez-vous*, p. 165).
14. Un gouvernement, comme **un bandit**, peut faire la loi, à condition qu'il en ait le pouvoir (Cluny, 1983, *Un jeune homme de Venise*, p. 169).
15. Non, je ne suis pas **un bandit** [...], j'ai été soldat de fortune ; un mercenaire, si tu veux (Manchette, 1981, *La position du tireur couché*, p. 92).
16. J'ai cru en cette église pendant plus de quarante ans, Bérenger, et à présent me voici comme **un bandit** qui ne croit ni à Dieu ni au diable (Oldenbourg, 1961, *Les Cités charnelles ou l'histoire de Roger de Montbrun*, p. 541).
17. Parmentier nu ressemblait de plus en plus, en face du Maussert en redingote, à un passant dépouillé de ses vêtements par **un bandit** masqué à l'ombre d'une balance (Vialatte, 1951, *Les Fruits du Congo*, p. 104).
18. Mon client n'a fréquenté que des bandits et des assassins [...] qu'il s'est lui-même adonné à ce genre de vie et l'a adoptée comme parfaitement normale, au point de devenir lui-même un débauché, **un bandit** et un assassin que pouvons-nous en conclure ? (Vian, 1949, *Les Fourmis*, p. 151).
19. Même si elle avait aimé un effronté quelconque, **un bandit** rouge de la pointe ou un audierniste coureur de filles, on n'aurait pu dire que ce fût sa faute (Queffélec, 1944, *Un recteur de l'île de Sein*, p. 73).

20. La violence n'est nullement la guerre. Un soldat ne ressemble pas du tout à **un bandit** qui tue pour s'enrichir (Alain, 1936, *Propos*, p. 191).

En tirant une conclusion commune des termes *loque* et *bandit*, nous pouvons constater que ces noms péjoratifs ne sont pas limités aux hommes ou aux femmes. Cependant, dans le cas de *bandit*, nous avons constaté que certains traits masculins sont transmis, qu'ils soient ou non influencés par le genre grammatical. Être *un bandit* est ainsi associé dans la plupart des cas aux hommes : les traits de virilité et d'hostilité attribués à un bandit ont souvent un référent masculin, car ce sont des qualités qui sont ancrées en nous comme inhérentes aux hommes (*un bandit (l'agresseur a gravement blessé...)* ; *devenir lui-même un débauché, un bandit et un assassin*). Dans le cas de *loque*, c'est un mot qui reste neutre et qui ne fait référence qu'à l'état déprimé, épuisé et détérioré de la personne (*n'était plus qu'une loque où rien d'humain ne subsistait* (17) ; *suis en dépression, une loque, sans volonté ni courage* (10)).

D'autre part, de la même manière que le terme *loque* est utilisé dans une grande variété de contextes, y compris dans un registre plus oral et informel, il convient de mentionner que les exemples dans lesquels *bandit* apparaît appartiennent principalement au genre littéraire.

Comme dans le cas de *star* et de *génie*, en tant que termes non génériques, le contexte d'utilisation de *loque* et *bandit* est bien établi et délimité par le caractère péjoratif spécifique de chacun, ce qui contribue, par exemple, à perpétuer certaines attributions inégalitaires comme celles des traits masculins de virilité dans le terme *bandit*.

4. Synthèse des résultats et conclusions

Après avoir abordé dans le cadre théorique la féminisation linguistique, notamment des noms de métiers, et les obstacles rencontrés au moment de faire varier en genre les professions en français, nous avons créé un corpus de termes à genre fixe afin d'analyser l'usage des noms communs de personnes.

Les noms de professions représentent une classe sémantique qui fait partie de deux groupes principaux décrits par Larivière (2001) dont nous avons fait mention au début de la deuxième partie de ce travail : le groupe I (les noms monosexués) et le groupe II (les noms bisexués). Pour plus de précision, ces noms se retrouvent dans les sous-groupes B (les noms monogenrés à suffixes distincts : *Une avocate / un avocat*) et C (les noms épiciens bigenrés : *Une / un pianiste*), qui varient en fonction du sexe de la personne désignée.

Le but de notre travail étant de confirmer, ou du moins de vérifier dans une certaine mesure, si le genre linguistique renvoie à des connotations différentes pour les hommes ou les femmes, nous avons concentré notre attention sur le groupe D des noms bisexués, c'est-à-dire sur les noms épïcènes monogenrés comme *personne* ou *individu* (Noms génériques), *star* ou *génie* (Noms métonymiques) et *loque* ou *bandit* (Noms péjoratifs). Compte tenu du genre déterminé et invariable des termes analysés, nous avons essayé de déterminer s'il peut exister des mots qui ne font allusion qu'aux êtres humains sans distinction de sexe. En d'autres termes, grâce aux bilans comparatifs entre chaque paire de termes, nous établirons s'il est possible d'envisager un référent de genre neutre, sans aucune allusion au sexe.

Nous sommes conscientes que les résultats de notre recherche peuvent être aléatoires et ne pas être totalement concluants ou applicables à toutes les situations. Néanmoins, parmi les occurrences analysées dans notre corpus, nous avons constaté qu'un même auteur intègre, parfois dans la même œuvre et parfois dans une autre, plusieurs des termes que nous avons étudiés ; nous avons l'exemple de Garat, qui dans quatre de ses œuvres mentionne *une personne*, *un individu*, *un génie*, *une loque* et *un bandit*, ou celui de Lazard, qui dans la même œuvre fait mention de *un individu* et de *une star*. Le fait que les auteurs des textes de notre corpus soient souvent les mêmes nous a permis de mener une analyse plus détaillée et restreinte des résultats. De cette façon, après avoir établi des tendances et relativisé les résultats dans un corpus spécifique et selon des critères précis tels que ceux énoncés dans la méthodologie, nous pouvons en tirer plusieurs conclusions :

- Alors que le nom *une personne* parvient à faire référence à un être hypothétique, sans consistance réelle puisque le concept lui-même ne désigne ni les hommes ni les femmes, le terme *individu* renvoie à quelque'un de spécifique qui répond à des critères concrets : biologiques (*un individu majeur* (4)), socioculturels (*un individu éteint au profit de son rôle social* (1)), économiques (*un individu qui jouit du privilège insensé de pouvoir* (3)) ou idéologiques (*un individu sans foi ni loi* (12)). À partir des exemples analysés, nous avons également constaté que l'être spécifique, physique, désigné par le groupe nominal *un individu* est souvent identifié à un homme, parfois de manière péjorative, ce qui remet en question le rôle du masculin comme générique et interpelle sur cette construction sociale du genre.
- En ce qui concerne le couple *une star* et *un génie*, le fait qu'il s'agisse de mots métonymiques a permis de maintenir le genre de l'objet auquel ces noms faisaient

référence à l'origine et de préserver une certaine neutralité. Les deux termes sont utilisés dans des contextes prédéterminés, et sans une forte préférence de genre. Il y a toutefois deux remarques à faire : dans le cas de *star*, on observe bien plus de stéréotypes liés aux femmes dans les adjectifs qui accompagnent le mot, notamment par rapport au monde de la beauté ; quant à *génie*, une recherche avancée sur Google montre qu'il est désormais régulièrement utilisé au féminin pour désigner les femmes génies, accentuant ainsi cette différenciation de genre à travers le déterminant. On constate une féminisation du terme (*une génie*) qui semble répondre au besoin d'attribuer un sexe à la personne désignée.

- Dans le cas des noms péjoratifs *une loque* et *un bandit*, c'est le terme *bandit* qui est influencé le plus par le genre grammatical masculin et est souvent utilisé pour désigner des hommes. En effet, nous avons remarqué que les traits de virilité et d'hostilité inhérents à ce que représente le terme *bandit* sont associés à une figure masculine, c'est-à-dire aux hommes. Cependant, nous avons constaté que récemment, comme dans le cas de *une génie*, on a commencé à parler de *une bandite* pour désigner une femme. Le terme *loque* conserve, en revanche, un sens figuré qui ne fait référence qu'à un état de misère. La neutralité, dans ce terme, parfois même qualifié de *loque humaine*, est indéniable, puisqu'il enlève toute distinction de genre.

D'après notre analyse, dans chacun des trois couples de mots, le terme masculin (*individu*, *génie* et *bandit*) met en évidence le sexe de la personne à laquelle il fait référence. Ces termes rendent plus visible la distinction entre le référent masculin et le référent féminin car, bien qu'étant des mots génériques sans variation de genre, ils permettent (au moins dans les cas de *génie* et *bandit*) l'utilisation de l'article féminin, voire la féminisation du terme lui-même (*bandite*), pour désigner le référent lorsque celui-ci est féminin.

Cela confirme que, en supposant que les termes génériques (nous englobons ici aussi bien les noms génériques que les noms métonymiques et péjoratifs) se réfèrent aussi bien aux hommes qu'aux femmes, il existe des cas comme les termes de genre masculins de notre corpus (*individu*, *génie* et *bandit*) qui finissent par se référer uniquement aux hommes, tandis que les exemples féminins (*personne*, *star* et *loque*) ne se réfèrent pas uniquement aux femmes. Ainsi, nous remarquons que la valeur générique, c'est-à-dire les termes génériques ne font référence aux femmes que s'ils font également référence aux hommes (dans le cas des noms féminins) ;

en revanche, dans les exemples masculins, il est possible de faire référence uniquement aux hommes, sans inclure les femmes.

Il ne devrait pas y avoir de différence entre la désignation des hommes et des femmes car ce sont des mots à genre fixe ; on dit « une femme / un homme est un génie » et « une femme / un homme est une star ». Ainsi, en incorporant le mot *bandite* au féminin, ou en parlant de *une génie* par exemple, on ajouterait la marque spécifique qui représente le féminin et on enlèverait la neutralité à des termes qui sont en eux-mêmes neutres.

En guise de conclusion, nous souhaitons remarquer que la problématique du sexisme dans les représentations linguistiques envers les femmes est une réalité. Nous avons voulu aborder un aspect du genre linguistique pour donner de la visibilité à l'invisibilité des femmes dans la langue elle-même et qui entrave leur reconnaissance tant dans la langue que dans la société. D'où l'allusion constante aux professions et à l'impératif d'accepter la féminisation des fonctions exercées par les femmes. Cela dit, pourquoi ne pas se pencher sur la féminisation dans la partie pratique ? Nous avons décidé d'adopter une approche qui nous permettrait d'établir une base plus générale dans le but de développer la recherche des noms neutres et génériques et d'établir le rôle de la valeur générique du masculin.

Notre étude a ainsi soulevé que, dans une certaine mesure, les référents neutres sont possibles. Bien qu'il existe des mots qui évoquent cette différenciation des sexes (comme dans le cas des six premières classes sémantiques que Larivière présente et que nous avons représentées dans le tableau 1 au début de la deuxième partie de ce travail) et que nous défendons parce qu'ils impliquent une égalité entre les hommes et les femmes (par exemple, dire *un avocat* et *une avocate* avec la même aisance), dans le cas des noms épïcènes monogénrés –groupe D–, où il n'y a pas de variation de genre, il est possible de maintenir la neutralité établie. Ces noms ne donnent pas la possibilité de féminiser ou de masculiniser pour désigner l'autre sexe, car dans le genre assigné, les deux sont désignés de la même manière. Même s'il est vrai que dans les exemples masculins génériques, une alternative féminine, qui s'éloigne quelque peu de la neutralité, est proposée, nous constatons qu'un article féminin n'est pas synonyme d'un référent féminin. Il en va de même pour le masculin.

Voilà ce que nous voulions analyser, à savoir qu'il existe des termes qui conservent la neutralité, puisque de nos jours, il semble que nous sexualisons n'importe quel mot et que nous associons un genre à un objet parce qu'il est identifié à des valeurs ou à des qualités associées

au genre féminin ou masculin. La langue poétique, celle du rêve ou de la publicité, utilise les phénomènes de *sexuiseemblance*¹¹, c'est-à-dire que la forme du genre masculin ou féminin induit faussement la valeur sexe. Ainsi, une voiture est pensée « femelle », un camion « mâle ». On évoque dans ce sens, comme l'explique Houdebine-Gravaud (1999 : 32), que la valeur sexuée, axiologique, s'aligne sur celle du genre morphologique. Pour une analyse plus détaillée en linguistique théorique, il convient de consulter Monneret et ses explications sur le processus d'analogie selon lequel la cognition humaine exploite « les similarités entre des entités pour transférer certaines propriétés d'une entité à l'autre » (Monneret, 2011 : 6).

Nous en déduisons donc que le rôle du genre et les allusions qu'il implique englobent une problématique très complexe qui fait appel aux idées et aux croyances individuelles sur la langue, de sorte que les conclusions tirées ici relèvent d'une analyse purement personnelle, qui pourrait être approfondie dans un essai ultérieur.

5. Bibliographie

Abbou, J. (2016). Le genre linguistique, une catégorie sémiotique. Propositions pour une approche herméneutique du genre en langue. *Semen*, 42 [En ligne], <http://journals.openedition.org/semen/10634> (Consulté le 07/08/2021).

Anscombre, J-C. et Oswald, D. (1983). *L'argumentation dans la langue*. Bruxelles : Pierre Mardaga.

Charaudeau, P. (2018). L'écriture inclusive au défi de la neutralisation en français. *Le Débat*, 199(2), 13-31.

Charonnat, E. (13/11/2017). Sondages : l'impact de l'écriture inclusive sur la présence à l'esprit. *CB Expert*. <https://www.cb-expert.fr/2017/11/13/sondages-limpact-de-lecriture-inclusive-sur-la-presence-a-lesprit/> (Consulté le 26/01/2022).

Delphy, C. (17/11/2008). Le genre, sexe social. *Genres Pluriels*. <https://www.genrespluriels.be/Le-genre-sexe-social?lang=fr>

¹¹ Désignant la catégorie grammaticale du genre, la *sexuiseemblance* expliquerait selon Damourette et Pichon la répartition des noms français en deux genres grammaticaux calqués sur des différences caractérisant les genres humains masculins et féminins (Mathieu, 2017).

Fili-Tullon, T. (2016). Philippe Blanchet, Discriminations : combattre la glottophobie. *Questions de communication*, 30, 404-406.

Fracchiolla, B. (2008). Anthropologie de la communication : la question du féminin en français. *Corela*, 6(2) [en ligne], <http://journals.openedition.org/corela/286> (Consulté le 20/01/2022).

Gavoille, F., Lebègue, T. et Parnaudeau, M. (2014). Le métier a-t-il toujours un genre ? une question de génération. *Question(s) de management*, 6(2), 111-123. <https://www.cairn.info/revue-questions-de-management-2014-2-page-111.htm> (Consulté le 08/07/2021).

Houdebine-Gravaud, A-M. (1999). Femmes / langue / féminisation : Une expérience de politique linguistique en France. *Nouvelles Questions Féministes*, 20(1), 23-52.

Gasprom (05/2005). La langue française se prête-t-elle difficilement à la féminisation ? *Genre en action*.

Larivière, L-L. (2001). Typologie des noms communs de personne et féminisation linguistique. *Revue québécoise de linguistique*, 29(2), 15–31. <https://doi.org/10.7202/039439ar>

Lenoble-Pinson, M (2008). Mettre au féminin les noms de métier : résistances culturelles et sociolinguistiques. *Le français aujourd'hui*, 163(4), 73-79.

Mathieu, C. (2007). Sexe et genre féminin : origine d'une confusion théorique. *La linguistique*, 43(2), 57-72 [en ligne], <https://doi.org/10.3917/ling.432.0057>

Michard, C. (1996). Genre et sexe en linguistique : les analyses du masculin générique. *Mots*, 49, 29-47. https://www.persee.fr/doc/mots_0243-6450_1996_num_49_1_2120

Michard, C. et Viollet, C. (1991). Sexe et genre en linguistique – Quinze ans de recherches féministes aux États-Unis et en R.F.A. *Recherches féministes*, 4(2), 97–128. <https://doi.org/10.7202/057654ar>

Monneret, P. (2011). Motivation et analogie. Enjeux de la similarité en sciences du langage. *Philologia*, 56, 27-38. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01037900>

Perry, V. (2006). Catégories du genre linguistique et performativité : pour une expérimentation des « identités contextuelles de genre » en classe d'anglais. *ÉLA (Études de linguistique appliquée)*, 142(2), 201-214. <https://doi.org/10.3917/ela.142.0201>

Predko, G. (30/01/2020). Métiers genrés : quand les stéréotypes de genre biaisent notre orientation pro. *Welcome to the Jungle*. <https://www.welcometothejungle.com/fr/articles/metiers-genres-stereotypes-orientation> (Consulté le 08/07/2021).

Haddad, R. (31/05/2020). « Sage-femme » ou « maïeuticien » ? Histoire d'une bataille de mots. *Mots-Clés*. <https://www.motscles.net/blog/sage-femme-maieuticien-masculin> (Consulté le 18/01/2022).

Harris Interactive pour Mots-Clés (octobre 2017). *L'écriture inclusive. La population française connaît-elle l'écriture inclusive ? Quelle opinion en a-t-elle ?* [Ensemble de données] <https://harris-interactive.fr/wp-content/uploads/sites/6/2017/10/Rapport-ecriture-inclusive-mots-cles-Harris-Interactive.pdf>